



Agrocampus Ouest

65 rue de Saint Briec
CS 84215
35042 Rennes Cedex
Tél : 02 23 48 55 00

ISARA - Lyon

23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
Tél : 04 27 85 85 71

Mémoire de Fin d'Etudes

Diplôme d'ingénieur en agronomie

Génie de l'environnement

Systemes de production et développement rural

**Agriculture biologique et protection de la qualité de l'eau :
enjeux et perspectives**

Etude comparative de différents projets de développement de l'agriculture
biologique et de sa filière sur les territoires à enjeu «eau»

Par : Melle Agathe VASSY

Soutenu le : 23 septembre 2011

Réalisé dans la structure : ISARA-Lyon, sous la responsabilité d'Audrey VINCENT.

Devant le jury : Jean-Eudes BEURET et Catherine DARROT

Sous la présidence de : Jean-Eudes BEURET

Maître de stage : Audrey VINCENT

Enseignant responsable : Catherine DARROT

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'Agrocampus-Ouest".*

REMERCIEMENTS

Je souhaiterais remercier tout d'abord les porteurs de projets, Eau de Paris, le SEDARB, Interbio FC, Dijon Céréales et la SCARA, pour leur intérêt, leur mobilisation et pour l'ensemble des documents qu'ils m'ont fourni avec confiance. Sans eux, cette étude n'aurait pu aboutir. Merci également à l'ensemble des acteurs rencontrés pour le temps qu'ils m'ont consacré en entretien et pour leurs précieuses informations. Je voudrais remercier tout particulièrement les 16 agriculteurs rencontrés pour leur accueil chaleureux, le temps qu'ils m'ont accordé en dépit des périodes de travail chargées et l'intérêt qu'ils ont porté à cette étude.

Je voudrais remercier tout particulièrement mon maître de stage, Audrey Vincent, pour m'avoir guidée tout au long de ce stage, pour sa disponibilité, ses conseils avisés et sa patience. Un grand merci à Philippe Fleury pour son suivi, sa bonne humeur et ses précieuses remarques. Je remercie également l'ensemble des chercheurs du département des sciences sociales, pour leur présence et leur dynamisme. Merci aussi à mes collègues de bureau C315, Magalie, Coline, Pernelle, Sabine et Lucie pour leur jovialité, leur soutien et leur gentillesse.

Je voudrais remercier également Catherine Darrot, ayant su être présente aux bons moments, pour son suivi, ses encouragements et ses conseils avisés.

Merci à l'ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de mon mémoire et que je n'aurais pas cité en personne.

LISTE DES ABREVIATION

AAC : Aire d'alimentation de captage

AB : Agriculture biologique

ABAAC : Agriculture biologique et Aire d'alimentation de captage

ABiPeC : Agriculture Biologique et Périmètres de captages

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

Agence de l'eau RMC : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

ASL : Association syndicale libre

BAC : Bassin d'alimentation de captage

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DCE : Directive Cadre Européenne

EG : Economie des grandeurs

FRAB CA : Fédération régionale des agriculteurs biologiques de Champagne-Ardenne

GAB : Groupement des agriculteurs biologiques

GABY : Groupement des agriculteurs biologiques de l'Yonne

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GERFAB : Groupement d'étude et de réalisation dans la filière de l'agriculture biologique

GIE DAD : Groupement d'intérêt économique Développement Agriculture Durable

INRA : Institut national de recherche en agronomie

Interbio FC : Interbio Franche-Comté

MAEt : Mesure agro-environnementales territorialisées

MAEt CAB : Mesure agro-environnementales territorialisées Conversion à l'AB

PNR Sucre : Plan de restructuration national sucre

PVE : Plan Végétal Environnement

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SARL : Société à responsabilité limitée

SEDARB : Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne

UMR SAD : Unité mixte de recherche Sciences pour l'action et le développement

ZNIEF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTES DES FIGURES :

Figure 1- Réseau d'acteurs du projet de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris	18
Figure 2 – Réseau d'acteurs du projet associé au moulin d'Aiserey	28
Figure 3 – Réseau d'acteurs du projet du GIE DAD et du territoire associé	36
Figure 4 – Places des enjeux eau et filières dans les projets étudiés et leur évolution.....	56

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1- Principes et acteurs des projets selon les « mondes » de l'EG.....	45
Tableau 2 - Etats initiaux et évolutions des projets étudiés	47

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Partie 1 - Méthodologie.....	6
1. Les différentes démarches {eau et AB} observées.....	6
2. Le choix des terrains.....	7
3. Objectifs de la démarche d'analyse et hypothèses :	7
4. Réalisation des enquêtes	8
5. Cadre théorique de l'analyse transversale	10
Partie 2 – Description détaillée des trois projets filières	12
I. Eau de Paris et la Vallée de la Vanne	12
1. Eau de Paris, un acteur de l'eau au centre du projet.....	12
2. La Vallée de la Vanne, un contexte délicat... ..	12
3. Emergence du projet AB	13
4. Une multitude d'acteurs locaux, plus ou moins associés au projet	15
5. Des premiers résultats discutables... ..	18
II. Le Moulin d'Aiserey	21
1. Dijon Céréales, un acteur économique à l'origine du projet... ..	21
2. Deux acteurs de développement de l'AB, deux territoires bien distincts.....	22
3. Organisation du projet	23
4. Une dynamique au réseau complexe	25
5. Des premiers constats encourageants	29
6. ... Avec un certain nombre de freins à lever	29
III. Le GIE DAD	31
1. Au commencement du projet	31
2. Une évolution vers l'AB.....	33
3. Des acteurs essentiels, leviers indiscutables	35
4. Des résultats encourageants	36
5. ... Malgré quelques difficultés rencontrées	37

Partie 3 – Analyse transversale : coordinations et gouvernances.....	40
I. Emergence de nouvelles coordinations autour d’un enjeu commun.....	40
1. Arrivée de nouveaux acteurs sur cette problématique ...	40
2. ... des acteurs aux systèmes de valeurs différents.....	44
3. La construction d’un projet commun entre ces acteurs	45
II. Evolution des coordinations	46
1. Des 1 ^{ères} coordinations dépendantes de la nature du porteur de projet	46
2. Evolutions du projet et de son réseau à l’origine de nouvelles coordinations.....	49
III. Lieux de gouvernance et territoires	51
1. Lieux de gouvernance des projets et place des enjeux eau et AB	52
2. Des acteurs qui commencent à faire le lien	53
3. Une multitude de territoires en présence au sein d’un même projet.....	53
Partie 4 – Discussion sur les stratégies associées à ces projets	56
I. Conciliation de l’enjeu eau territorialisé et du levier filière.....	56
1. Place des enjeux « eau » et « filière » dans les projets	56
2. Lien entre enjeu eau et enjeu AB dans les projets filières.....	57
II. La stratégie des acteurs de l’eau, entre incitation et réglementation... ..	58
1. Un mélange subtil d’actions, entre incitatif et imposé... ..	58
2. Une menace réglementaire à l’origine de tensions, mais pas seulement... ..	60
Conclusion.....	61
Références bibliographiques	63

INTRODUCTION

La qualité des eaux françaises et sa dégradation est un enjeu majeur en France. En 2000, la Directive Cadre Européenne (DCE) pointait déjà cette problématique en fixant pour la première fois des objectifs de résultats accompagnés d'actions préventives concernant l'état écologique des masses d'eau, à atteindre d'ici 2015. Un délai ambitieux compte tenu de la constante détérioration de la qualité des eaux souterraines et de surface, comme en témoigne les synthèses réalisées par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN, 2006 et 2007). Les chiffres cités en 2006 sont alarmants, la moitié des mesures en eaux de surface révélant une qualité moyenne à mauvaise, et 61 % des eaux souterraines étant contaminées par des produits phytosanitaires. Une situation d'urgence qui justifie le durcissement de la réglementation européenne et française. C'est ainsi qu'en 2009, le Grenelle de l'Environnement identifie 507 captages jugés « prioritaires », du fait de leur contamination aux nitrates et aux produits phytosanitaires ou leur caractère « stratégique » (captage isolé, enjeu démographique), chacun d'eux devant faire l'objet d'un plan d'actions effectif avant 2012.

L'activité agricole et le recours aux produits phytopharmaceutiques étant considérés comme une des principales causes de la détérioration des eaux, la majorité des programmes d'actions mis en place aujourd'hui sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) est axée sur cette problématique. Tous ont pour finalité de parvenir à impulser un changement des pratiques agricoles à une échelle localisée afin de préserver la qualité de la ressource en eau. Un tel objectif exige cependant le développement de nouvelles coordinations entre les acteurs d'un même territoire, acteurs de l'eau et acteurs agricoles étant amenés à travailler ensemble durant ces démarches. Agronomes et sociologues se sont penchés sur la question de la gestion concertée de ces problématiques environnementales, étudiant ces nouvelles formes de coordinations territoriales et l'émergence de compromis négociés entre usagers agricoles et gestionnaires de l'eau. Candau et Ruault (2002) évoquent ainsi l'exemple des marais charentais et la mise en place en 1991 du protocole « agriculture-environnement », visant à construire collectivement une problématique de gestion d'un territoire à fort enjeu environnemental. Cette démarche, qui a associée une multitude d'acteurs locaux aux intérêts divergents, avait pour objectif de « construire par la concertation un cahier des charges conforme aux objectifs de protection et de production ». Un autre exemple de mise en place

d'un cahier des charges institutionnalisé est l'Opération Ferti-Mieux (Papy et Torre, 2002), lancée en 1991 par le Ministère de l'Agriculture afin de préserver la ressource en eau. Pour parvenir à l'objectif fixé de « promouvoir et labelliser les actions locales qui sont fondées sur le volontariat des agriculteurs pour corriger leurs pratiques de culture et d'élevage », le préfet avait alors mobilisé l'ensemble « des acteurs concernés par la qualité de l'eau sur le territoire d'une AAC ». Au sein de la multitude de travaux effectués sur la gestion concertée de l'environnement, la problématique « agriculture – qualité de l'eau » est en effet un thème qui revient souvent.

Mené conjointement par un acteur privé d'eau minérale, un institut de recherche public et des acteurs du développement agricole locaux, le programme « Agriculture, environnement Vittel, Agrev » (Lemery *et al*, 1997) aborde plus précisément la question du développement de l'agriculture biologique (AB) comme moyen de préservation de la ressource en eau. L'AB semble d'ailleurs de plus en plus envisagée dans les mesures préventives mises en place par les gestionnaires de l'eau. La dégradation des eaux étant principalement imputée à l'utilisation intensive d'intrants, l'agriculture biologique, de part ses pratiques (couverture du sol limitant le lessivage) et l'interdiction d'application d'engrais et de pesticides de synthèse, apparaît en effet comme une réponse pertinente aux pollutions pesticides et nitrates (Fleury *et al*, 2011). Des travaux d'évaluations multicritères (Girardin et Sardet, 2003) ont désigné, parmi sept cahiers des charges différents, celui de l'agriculture biologique comme étant le plus efficace pour préserver la qualité des eaux souterraines dans un système de grande culture. Face à ce nouveau constat et en réponse à l'état critique des masses d'eaux françaises, le Grenelle de l'environnement officialisa dans la loi du 3 août 2009 le lien entre l'AB et l'eau, incitant à un mode d'action préventif de protection de la ressource en eau : « La priorité sera donnée aux surfaces d'agriculture biologique et d'agriculture faiblement utilisatrice d'intrants afin de préserver la ressource en eau et réduire ses coûts d'épuration ». Reprenant les objectifs du plan national de relance « Agriculture biologique : Horizon 2012 » mis en place par Michel Barnier en 2008, le Grenelle s'inscrit ainsi en partie dans la continuité des actions publiques destinées à redynamiser la production nationale biologique. Une telle équation {AB et eau} nécessite néanmoins de reconsidérer l'échelle de développement de l'AB. En effet, bien que ce dernier ait été pendant longtemps pensé à l'échelle de l'exploitation uniquement, l'échelle territoriale semble davantage adaptée aux problématiques environnementales. Cette nouvelle échelle pose cependant un certain nombre de questions, à commencer par celle des filières de

l'AB. Selon Lamine et Bellon (2010), le côté multidimensionnel de la conversion assimile le processus non pas à un simple changement de pratiques, mais bel et bien à un changement de système de production, le développement de l'AB passant obligatoirement par celui de ses filières. Ces dernières sont d'ailleurs de plus en plus souvent décrites comme étant un levier incontestable de la dynamique bio, puisque diminuant les risques liés à la conversion et jouant un rôle important dans la pérennisation de cette dernière (Lamine et Bellon, 2010).

Deux grands courants tendent à se distinguer concernant la nature des actions mises en place afin de développer les surfaces en bio sur les territoires à enjeux eau :

- Le premier s'appuie sur la mise en place de mesures incitatives localisées telles que les Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt), destinées à convaincre les agriculteurs situés sur les AAC de diminuer leur utilisation d'intrants voire de se convertir. Ces mesures incitatives peuvent également être accompagnées d'outils réglementaires, en particulier sur les captages prioritaires « Grenelle ». Cette territorialisation sur les zones à enjeux eau des actions publiques concernant l'agriculture biologique est relativement récente, le développement de la bio se restreignant jusqu'à peu à de l'accompagnement individuel et de l'appui technique (Fleury *et al.*, 2011).
- Le second courant s'appuie sur la création d'un *levier en aval* de la production, la structuration des filières bio faisant office d'« appel d'air » sur la production locale. L'échelle d'actions des projets associés à ce mouvement est donc plus large que dans le cas précédent, dépassant souvent les délimitations de l'AAC. Le système d'acteurs associé à ces actions tend également à se complexifier, avec l'arrivée sur la problématique eau de nouveaux acteurs économiques.

Le recours à l'agriculture biologique afin de préserver les ressources en eau amène donc à poser la question du **lien entre le levier filière et l'enjeu territorialisé** de cette problématique environnementale. Les acteurs institutionnels sont ainsi confrontés à un nouveau défi, à savoir celui de parvenir à faire coïncider la question territoriale avec celle de mise en marché des produits biologiques. Plusieurs acteurs locaux se sont déjà penchés sur la question, comme le montre les démarches entreprises par les collectivités de Munich en Allemagne (Goudiot, 2003 ; FNAB, 2008 ; ABiPeC, 2011) et de Lons-le-Saunier (Martin, 2010). Dans les deux cas, le choix a été fait de structurer les débouchés locaux à travers la restauration collective notamment, la ville de Munich étant même parvenue à contractualiser un nombre particulièrement important de conversions. Les acteurs institutionnels de l'eau

semblent également s'intéresser à ce levier filière, comme le montre l'appel à projet lancé en 2009 par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse (RMC) intitulé « Agriculture biologique et réduction des pollutions par les pesticides », et qui vise notamment à privilégier les projets de développement de la filière bio (Agence de l'eau RMC, 2008).

Un lien qui n'est cependant pas facile à établir. Martin (2008) aborde les difficultés rencontrées par la ville de Lons-le-Saunier afin de convertir les surfaces agricoles situées dans les périmètres de protection des captages, compromettant l'approvisionnement de la restauration municipale par la production biologique issue des AAC strictes de la ville (mais approvisionnement local tout de même). Outre les freins psychologiques des agriculteurs et le caractère restreint et ciblé des zones concernées par l'enjeu eau, plusieurs autres explications ont été évoquées concernant ces difficultés de liaison entre ces enjeux économiques, agricoles et environnementaux. Tout d'abord, l'échelle territoriale de ces projets de développement de l'agriculture biologique sur les AAC suppose l'implication et la motivation d'un large éventail d'acteurs (Fleury *et al.*, 2011), entre lesquels les rapports qui commencent à s'établir restent encore fragiles et souvent complexes (Bertrand *et al.*, 2009 ; Lemery *et al.*, 1997). Intervient également la difficulté de structuration des filières propre à l'agriculture biologique, Lamine et Besson (2010) évoquant des problématiques telles que l'ambivalence du recours aux circuits longs (normes ne facilitant pas l'intégration des producteurs bio et intégrité de ces circuits), le manque de liens avec les opérateurs de la transformation (taille des outils et normes exigées pour les produits bruts souvent inadaptées aux productions biologiques), ou encore la complexité des critères juridiques propres à la restauration collective (règles de marché publics interdisant de privilégier la proximité).

L'émergence de la question du développement de l'agriculture biologique par rapport à l'enjeu « qualité de l'eau » fait l'objet de plusieurs travaux de recherche, dont le programme intitulé Agriculture Biologique et Aire d'Alimentation de Captage (ABAAC), dans lequel s'inscrit cette étude. Porté par l'ISARA-Lyon et en collaboration avec l'Agence de l'eau RMC, il est échelonné sur une durée de 3 ans et comprend deux volets :

Volet « agronomique », s'intéressant à l'impact de l'adoption de pratiques issues de l'AB et d'aménagements paysagers sur la préservation de la ressource en eau à l'échelle d'une AAC.

Volet « social » : étudiant les conditions sociales, économiques et politiques du développement de l'AB et de ses pratiques à une échelle territoriale pour répondre à des enjeux de qualité de l'eau.

Consciente de l'émergence de projets de développement de la filière AB (projets « filières ») sur cette problématique et de leur enjeu, l'équipe de recherche a ouvert l'étude à des territoires faisant l'objet d'initiatives collectives et innovantes. Ce mémoire s'inscrit dans cet axe d'ouverture, et s'intéresse à l'arrivée sur cet enjeu de nouveaux acteurs territoriaux, en particulier ceux étant rattachés à l'aval de la filière. Un travail qui se propose d'apporter des éléments de réponse à la question suivante :

Selon quelles modalités s'organisent les acteurs de l'eau et des territoires et les acteurs des filières de produits dans le développement de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu eau ? Nous tenterons ainsi de comprendre en quoi et comment le fait que les acteurs de l'eau aient fait appel à une logique de développement de l'AB en s'appuyant sur divers acteurs (du développement, des filières et des territoires) aux motivations et stratégies différentes est-il un levier favorable au développement de l'AB et à la qualité de l'eau.

Pour ce faire, nous avons sélectionné plusieurs projets de développement de l'agriculture biologique incluant le levier d'action filière, tous se distinguant par la nature des porteurs de projet. Pour chacun d'entre eux, des enquêtes ont d'abord été réalisées auprès des acteurs territoriaux impliqués sur le territoire. Après un premier objectif de compréhension de l'élaboration de ces projets « filières » et de leurs évolutions dans le temps, ces rencontres ont permis de reconstituer les jeux d'acteurs qui se sont mis en place sur chacun des territoires étudiés. Les différentes coordinations et gouvernances territoriales émergentes autour de ces enjeux ont également été analysées, à la lumière de la sociologie des organisations et de l'Economie des Grandeurs (Boltanski et Thévenot, 1991).

Une première partie présentera la méthodologie utilisée pour le choix des territoires et leur analyse. Dans un second temps, une analyse cas par cas nous permettra de détailler l'historique des trois projets filières étudiés et la diversité des acteurs qui les composent. Une troisième partie sera consacrée à une analyse transversale sur l'émergence des coordinations autour de l'enjeu {eau et agriculture biologique}, leurs évolutions et les modalités de gouvernances associées à ces dynamiques. Enfin, la dernière partie portera sur une discussion autour de la cohérence du lien entre l'enjeu eau territorialisé et l'enjeu de développement de l'AB par le levier filière, ainsi que sur la stratégie des acteurs de l'eau à travers ces projets.

PARTIE 1 - Méthodologie

1. Les différentes démarches {eau et AB} observées

Cette étude a été initiée par un premier travail bibliographique de référencement des différentes démarches de développement de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu eau. L'objectif était alors de comprendre le contexte global de la question de l'AB et de la protection de la ressource en eau, tout en appréhendant la diversité des porteurs de projets, leurs stratégies et les moyens mis en œuvre par chacun d'eux.

La première étape consista à recueillir des informations au sujet des processus de conversions, ces derniers se situant au cœur des projets de développement de l'AB, ainsi que sur les réglementations relatives à l'enjeu eau et aux AAC, leurs historiques et leurs gestions. Quelques recherches complémentaires furent également menées concernant des aspects méthodologiques tels que les jeux d'acteurs, la notion de gouvernance territoriale... .

Une fois le contexte mieux cerné, nous avons tenté de collecter le maximum d'expériences possibles de développement de l'AB à but de préservation de la ressource en eau. L'objectif était d'ici de faire un inventaire le plus exhaustif possible des projets existants, de la nature des porteurs de projet ainsi que des stratégies mises en place. Les principaux maîtres d'ouvrages apparaissant dans ce type de projets sont donc les suivants :

- **Les collectivités**, avec des exemples tels que Lons-le-Saunier, Auxerre, Pontivy, La Rochelle ou encore Besançon ;
- **Les acteurs économiques privés** d'eau minérale tels que Vittel, Evian ou encore Perrier ;
- **Les acteurs de l'eau public**, à savoir les Agences de l'Eau, Eau de Paris ou encore certains syndicats locaux ;
- **Les acteurs de développement de l'AB** avec des exemples tels que le GABNOR, GAB Ile de France, le projet CAP'Eau Adour Garonne ou encore ceux de la FRAB LR ;
- Et enfin **des groupes de travail multi-partenariaux**, tel que celui piloté par la FNAB et ayant abouti à l'outil de diagnostic de développement de l'AB sur les territoires à enjeu eau en 2010.

2. Le choix des terrains

Les critères sélectionnés dans le choix des projets sont au nombre de quatre.

- Le premier concerne l'existence d'un **enjeu eau** à l'origine de la mise en place du projet.
- Le second critère est l'implication dans le projet des acteurs économiques des filières, et de ce fait l'utilisation du **levier « filière »** pour développer l'AB sur la zone.
- Le troisième critère, qui est sans doute le plus important, concerne **la nature des porteurs de projets**. Le choix a été fait que chacun d'entre eux soit de nature différente, afin de dresser une sorte d'inventaire des maîtres d'ouvrages possibles et des stratégies qui leurs sont associées.
- Enfin, le dernier critère concerne **l'avancement des projets**, et consista à ne sélectionner que des projets en route, où les programmes d'actions ont déjà été lancés.

A l'aide du travail de référencement énoncé précédemment et conformément aux critères établis, trois projets de développement de l'AB sur les territoires à enjeu eau avec une orientation filière importante (projets « filières ») ont été sélectionnés, à savoir :

- Les actions menées par Eau de Paris sur *la Vallée de la Vanne*, en tant qu'exemple d'actions d'un gestionnaire de l'eau ;
- Le *Groupement d'Intérêt Economique Développement Agriculture Durable* en Nord-Ardèche qui constitue une démarche ascendante, à l'initiative de producteurs ;
- *Le Moulin d'Aiserey* et son projet d'approvisionnement en local porté par la coopérative Dijon Céréales et deux acteurs de développement de l'AB locaux, Interbio Franche-Comté et le SEDARB (Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne).

3. Objectifs de la démarche d'analyse et hypothèses :

Plusieurs objectifs ont été déterminés afin de répondre à la question de recherche « Selon quelles modalités s'organisent les acteurs de la gestion de l'eau et des territoires et les acteurs des filières de produits dans le développement de l'AB sur les territoires à enjeu eau ». Le premier d'entre eux consiste à reconstituer l'élaboration de ces projets « filières » et leur évolution au cours du temps (contexte, historique, acteurs impliqués, motivations, jeux

d'acteurs établis). Le second objectif réside dans la compréhension de l'émergence des coordinations autour de cette problématique de développement de l'AB sur les territoires à enjeu eau. Un intérêt particulier a été porté à l'évolution des coordinations entre les différents types d'acteurs, aux lieux et modalités de gouvernances propres à chacun des projets, ainsi qu'à l'influence de la question territoriale sur ces derniers. Pour parvenir à ces objectifs, l'étude a été articulée autour de deux approches : une analyse cas par cas de chacun des territoires, suivie d'une analyse transversale sur l'émergence des projets filières dans le développement de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeux eau.

L'angle d'entrée sélectionné pour l'étude est celui des **acteurs du projet**. Les enquêtes ont donc été ciblées sur l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet (acteurs de l'eau, acteurs économiques, acteurs de développement agricole). Nous avons également rencontré plusieurs agriculteurs sur chacune des zones, même si l'étude n'est pas ciblée sur eux, à la différence de bons nombres de travaux réalisés sur le sujet.

Un certain nombre *d'hypothèses* ont été formulées dans le cadre de cette étude, afin de guider l'analyse, ces dernières étant en lien direct avec les éléments de discussion.

1. Il y a, en fonction de la nature des porteurs de projet, des trajectoires mises en œuvre et des systèmes d'acteurs différents.
2. L'association entre l'enjeu eau et le développement de l'AB implique des réseaux d'acteurs complexes, qui requièrent des modes de coordinations et de gouvernances spécifiques.
3. Ces territoires de projets sont constitués d'un enchevêtrement de territoires différents, chacun ayant son propre mode de gouvernance, complexifiant ainsi la coordination globale du projet.

4. Réalisation des enquêtes

Deux phases d'enquêtes différentes peuvent être distinguées, à savoir une phase exploratoire de « défrichage », et la phase d'enquête auprès des acteurs impliqués dans le projet. Tous les entretiens réalisés dans le cadre de ces deux phases ont été enregistrés après demande d'autorisation (excepté un technicien qui a refusé l'enregistrement).

4.1. Phase exploratoire de « Défrichage »

Elle a commencé par la sélection de terrains d'études adaptés à la problématique. Une bibliographie approfondie a ensuite été réalisée sur chacun des projets choisis, aboutissant sur la création de fiches synthétiques propres à chaque territoire d'étude. Ces documents ont ensuite permis l'élaboration d'un plan d'enquête, destiné à l'organisation d'une première série d'entretiens exploratoires avec les porteurs de projets. L'objectif de ces derniers était alors de vérifier les informations issues de la bibliographie tout en les complétant. Ils ont également permis d'identifier les acteurs principaux de la dynamique, et d'établir ainsi une première liste de contact à rencontrer, cette dernière ayant été complétée au fur et à mesure des entretiens.

4.2. Phase d'enquête auprès des acteurs impliqués ou locaux

Une fois les acteurs identifiés, des guides ont été élaborés. Pour chaque acteur rencontré a été créé un guide d'entretien spécifique. Pour cela, une trame générale applicable à l'ensemble des projets étudiés a été mise en place, ainsi qu'une trame propre à chaque projet. La première prend en compte la perception de l'eau et de l'AB, les relations et les jeux d'acteurs, le rôle de chacun, la perception du projet ainsi que les motivations ou freins ressentis, et enfin l'implication et le rôle joué par les acteurs économiques dans le projet et la dynamique territoriale.

Des entretiens individuels semi-directifs, d'une durée moyenne approximant les 2 heures ont ensuite été réalisés auprès des acteurs sélectionnés. L'objectif était de rencontrer la totalité des structures impliquées dans le projet ou sur le territoire, en veillant à n'omettre aucune catégorie d'acteurs. Ont donc été enquêtés : les acteurs de l'eau de la zone, les acteurs économiques tels que les coopératives ou organismes collecteurs de produits agricoles, les acteurs du développement agricole ou du développement de l'AB, ainsi qu'un certain nombre d'agriculteurs. Concernant cette dernière catégorie, nous nous sommes intéressés aussi bien aux agriculteurs convertis suite aux actions du maître d'ouvrage, qu'aux agriculteurs hésitants à se convertir ou à ceux opposés au projet, qu'ils soient en AB ou en agriculture conventionnelle. Nous avons également veillé à identifier et à rencontrer d'éventuels acteurs restés en marge du projet. Il peut s'agir d'agriculteurs ayant refusé de s'investir dans le projet ou s'étant rétractés en cours de route, ou bien d'acteurs de développement de l'AB, d'acteurs de l'eau ou d'acteurs économiques ayant refusé le projet ou n'ayant pas été invités à y participer.

42 entretiens ont ainsi été réalisés sur l'ensemble des territoires étudiés, tous ayant fait l'objet d'une retranscription à partir de l'enregistrement, plus ou moins totale selon la nature et l'implication de l'acteur dans le projet. Une première trame de lecture commune à tous les territoires d'étude a ensuite été élaborée afin de faciliter l'analyse, chaque retranscription étant réorganisée selon cette dernière. Elle reprend ainsi les grands thèmes abordés dans les guides d'entretiens, auxquels ont été ajoutés les éléments transversaux spontanément « sortis » lors des enquêtes et en lien avec la question de recherche.

5. Cadre théorique de l'analyse transversale

Afin de parvenir à la compréhension de l'émergence des coordinations autour de l'enjeu {eau et AB} dans ces projets filières, nous nous sommes inspirés des courants de la sociologie des organisations et des économies de la grandeur (ou économie des conventions), considérant ces deux approches comme pouvant être complémentaires¹. Reprenant les questions « classiques » que l'analyse sociologique des organisations nous incite à poser pour comprendre une situation, nous nous sommes interrogés sur la nature des acteurs en présence, les enjeux de chacun dans la situation présente ainsi que les ressources dont ils disposent. Les économies de la grandeur (EG) et leurs différents « mondes » nous a ensuite permis d'affiner la compréhension de leur position, en se questionnant sur les « rapports de grandeur » en présence et leurs évolutions, l'identification des « principes supérieurs communs » à l'œuvre et l'analyse de leur articulation, ou encore la création d'un « compromis » entre les différents « mondes » en présence et la caractérisation du « dispositif » sur lequel il se fonde (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Amblard et al., 2005). Selon Amblard *et al.* (2005), l'intérêt de cette approche sociologique (EG) est qu'elle permet « d'aborder directement les problématiques de l'accord, alors que la sociologie traditionnelle a dans une large mesure privilégiée l'analyse du conflit ». Cette approche correspond donc à la démarche de cette étude, cette dernière visant à comprendre l'émergence de nouvelles coordinations autour d'une même problématique (soit comment une question devient-elle commune ?). Afin de s'appuyer sur la complémentarité de ces deux approches (EG et sociologie des organisations), nous avons été

¹ Développée par Amblard et al (2005), cette complémentarité serait certainement réfutée par les auteurs de l'EG (Boltanski et Thévenot, 1991), leur parti pris implicite consistant à rompre avec les apports classiques de la sociologie des organisations.

amenés à réaliser un certain nombre de choix quant à la terminologie et la démarche employée. Suivant la méthodologie d'enquête de l'EG, nous avons recouru à des entretiens compréhensifs (sociologie non critique), prenant ainsi le parti de s'en tenir aux justifications des acteurs pour comprendre la nature des dispositifs en œuvre. La notion d'« acteur » utilisée en sociologie des organisations a été privilégiée à celle de « personne » (propre à l'EG), cette dernière semblant se rattacher davantage à l'analyse d'une situation unique qu'à celle de plusieurs cas. Enfin, nous avons considéré les termes « enjeu » (sociologie des organisations) et « principe supérieur commun » (EG) comme pouvant être compatibles, l'enjeu pouvant être commun à plusieurs acteurs au même titre que le principe supérieur commun.

La définition de la terminologie propre à l'EG semble également nécessaire à la compréhension de l'analyse. Ainsi, six « mondes » sont distingués par les auteurs, chacun ayant ses *valeurs communes* propres et étant dominé par un *principe supérieur commun*, scellant les accords entre les individus d'un même monde (Annexe AAnnexe A). Les mondes et leurs valeurs communes respectives sont les suivants (Beuret et al, 2006) :

- *Le monde de l'inspiration* : beauté, singularité, intuition, génie créateur, création ;
- *Le monde domestique* : familiarité, proximité, patrimoine, identité, respect, tradition ;
- *Le monde de l'opinion* : opinion d'autrui, renom, reconnaissance, consécration ;
- *Le monde civique* : intérêt collectif, volonté générale, bien commun, égalité, équité, liberté, solidarité ;
- *Le monde marchand* : intérêt particulier, opportunité, prix, loi du marché, concurrence ;
- *Le monde industriel* : efficacité, performance technique, productivité, sciences.

En cas de confrontation entre plusieurs de ces mondes, le *compromis* est la forme d'accord la plus durable permettant d'éviter le conflit. Ce dernier vise un bien commun qui dépasse les grandeurs en présence, et doit être consolidé par des *dispositifs*, construction issue d'objets extraits de plusieurs mondes ou de la prééminence d'un monde tiers accepté par tous.

PARTIE 2 – Description détaillée des trois filières

I. Eau de Paris et la Vallée de la Vanne

1. Eau de Paris, un acteur de l'eau au centre du projet

Eau de Paris est une régie municipale depuis début 2010, qui assure la production, le transport et la distribution de l'eau à Paris. Les captages, situés jusqu'à 150 km de Paris, sont répartis sur trois zones principales, à savoir la Vallée de la Vigne en Eure-et-Loir, les sources de la Voulzie en Seine-et-Marne, et la Vallée de la Vanne à cheval sur l'Yonne et l'Aube. Tous sont situés en milieu rural et beaucoup sont le siège de pollutions d'origines agricoles. C'est pourquoi, en parallèle des 4 usines de traitements mises en place pour répondre à la situation d'urgence, Eau de Paris a développé un programme d'actions préventif sur chacune de ces zones.

2. La Vallée de la Vanne, un contexte délicat...

La Vallée de la Vanne fait donc partie d'une des trois zones pilotes sélectionnées par Eau de Paris afin d'y développer des actions agricoles. Composée de deux bassins jointifs (les Sources Hautes et les Sources Basses) la Vallée de la Vanne est l'un des plus grand bassin de ressource alimentant la ville, regroupant près de 15 captages d'eau potable, et s'étalant sur une superficie de 46 000 ha, dont près de 30 000 ha de SAU (Annexe BAnnexe B). Avec des taux de nitrates variant entre 25 et 40 mg/l (selon les captages) et des teneurs en pesticides élevées, les sources de ce territoire sont le siège de pollutions d'origines agricoles avérées.

Du point de vue agricole, la Vallée de la Vanne se situe sur un bassin céréalier productif, avec quelques petites zones d'élevages, quelques prairies et un peu de maraîchage. Au total, cela représente plus de 200 exploitations agricoles, dont très peu sont en agriculture biologique. Le contexte agricole très céréalier de cette Vallée n'en fait en effet pas une zone naturellement propice à son développement, phénomène renforcé par la faible présence d'élevage.

3. Emergence du projet AB

Concernant la zone pilote de la Vallée de la Vanne, le plan d'actions agricoles a été lancé en 2008. L'objectif sur ce bassin était de concentrer les actions exclusivement autour du développement de l'agriculture biologique. Ce choix s'explique par plusieurs raisons, la première étant qu'il s'inscrivait dans la volonté politique de la ville de Paris. De plus, l'AB représentait une suite logique à l'agriculture raisonnée, axe sur lequel Eau de Paris avait travaillé jusqu'à présent sur d'autres de ses territoires, et dont le bilan s'avérait décevant : un manque d'efficacité des mesures portant sur l'agriculture conventionnelle et la diminution d'intrants, mesures pourtant difficiles à développer et chronophages. Au sujet du choix de l'exclusivité de l'AB, le gestionnaire de l'eau explique que « *quand on ouvre une mesure renforcée et une mesure moins forte, on a surtout des engagements dans les moins fortes* », d'où sa motivation d'expérimenter une orientation vers les mesures les plus exigeantes uniquement.

3.1. De 2008 à 2010 : mise en place d'un éventail d'actions axées sur l'AB

Suite à cette décision, plusieurs axes d'actions ont été définis, tous s'appuyant sur un principe commun, à savoir l'engagement volontaire des agriculteurs.

- *L'animation territoriale :*

Dès 2008, un premier partenariat fut créé au sujet de l'animation entre Eau de Paris et le SEDARB, acteur de développement de l'AB présent sur la partie Yonne de la Vallée de la Vanne. Les deux structures étaient déjà en contact à travers les comités de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et se savaient « *partager des intérêts communs* », le rapprochement se fit donc naturellement. Ainsi, Eau de Paris finance depuis 2008 un poste « d'animatrice eau et AB en Vallée de la Vanne » au SEDARB. Bien que la convention concerne principalement le **volet agricole**, l'animatrice est également en charge de deux autres axes, à savoir un **volet « collectivités territoriales »** et un **volet « grand public »**.

- Le **volet agricole** comprend l'accompagnement des agriculteurs bio du secteur et des agriculteurs en conversion, des actions de sensibilisation sur l'AB (tours de plaines, réunions d'informations ou encore diagnostics technico-économiques de conversion). Depuis 2010, l'animatrice se charge également de l'animation relative à la Mesure Agro-environnementale territorialisée Conversion à l'Agriculture Biologique (MAEt CAB), portée par Eau de Paris. Les agriculteurs qui contractualisent cette MAEt s'engagent à respecter le cahier des charges

de l'AB et à réaliser une réduction de leur fertilisation. Ils reçoivent en échange une compensation dont le montant s'élève à 377€/ha/an.

- **Le volet « collectivités territoriales »** s'intéresse à la place de l'AB dans la restauration collective et aux pratiques d'entretien communal. Les principales actions sont l'état des lieux de la demande en restauration collective biologique, suivi d'un programme d'actions avec les écoles intéressées (mise en place de goûters bio, sensibilisation des parents...).

- Enfin, le **volet « grand public »** s'appuie sur la création d'AMAP, la programmation de conférences et le développement de marchés biologiques en collaboration avec les collectivités. L'idée est ici de contribuer à la structuration de filières locales et à la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, et donc des agriculteurs.

Le SEDARB travaillant habituellement avec le GAB de l'Yonne (GABY), ce dernier fut également associé aux actions de sensibilisation, d'accompagnement ou de formations.

▪ *Réorientation de la stratégie foncière :*

Eau de Paris a également réorienté sa stratégie foncière. Déjà partenaire de la SAFER de Bourgogne sur cette problématique depuis 1997, le gestionnaire de l'eau réalisait depuis cette époque des acquisitions foncières dans le but de préserver les terres situées sur les périmètres de captages. Une fois les parcelles acquises, celles-ci étaient alors proposées à la location des agriculteurs via un système de baux environnementaux. Jusqu'à présent ciblés uniquement sur l'agriculture raisonnée, les types d'engagements proposés aux agriculteurs locataires ont été réorientés vers deux nouveaux axes : le respect du cahier des charges de l'AB, ou le traditionnel contrat de remise en herbe de la parcelle. L'objectif du gestionnaire est en effet d'accompagner des projets de conversion ou d'installation en bio sur l'ensemble du territoire, (en privilégiant tout de même une localisation sur les périmètres de captages).

▪ *Une pérennisation des actions par le biais du développement de la « filière » :*

Eau de Paris s'est également penché sur la question de la pérennisation des actions, les MAEt ne représentant pas une solution sur le long terme du fait de leur durée limitée (contractualisation sur 5 ans). Pour répondre à cette problématique, le gestionnaire de l'eau s'intéressa au levier « filière » et à l'implication possible des acteurs économiques dans la dynamique.

- Eau de Paris s'intéresse ainsi à la structuration de la filière au niveau des coopératives locales. Les acteurs économiques bio locaux sont en effet associés aux réunions de sensibilisation des agriculteurs, afin de présenter les débouchés existants sur le territoire.

L'objectif est à terme de concrétiser ce partenariat, et si possible d'aller plus loin dans l'implication des coopératives à la dynamique. Ce projet n'en est encore qu'au stade de réflexion.

- La seconde réflexion concerne la ville de Paris et le débouché potentiel qu'elle représente. Eau de Paris travaille avec cette dernière sur les questions d'alimentation en produits biologiques locaux issus des AAC et du lien possible avec la restauration collective parisienne. L'objectif serait « *d'utiliser les débouchés vers Paris pour pouvoir lancer un petit peu le bio en local* ».

3.2. Une réorganisation spatiale récente de l'animation

La Vallée de la Vanne s'étendant sur les départements de l'Aube et de l'Yonne, la question de la légitimité d'intervention d'un acteur du développement bourguignon sur les quelques communes aubois a été posée. Fin 2010, une convention fut donc signée entre Eau de Paris, la FRAB Champagne-Ardenne et la Chambre d'Agriculture de l'Aube, cette dernière ayant été informée par les agriculteurs des actions d'Eau de Paris et souhaitant y prendre part. Ainsi, la FRAB est désormais en charge du volet sensibilisation des agriculteurs conventionnels (visites d'exploitations bio, réunions d'information) et du volet « filière » (invitations des acteurs économiques aux réunions et travail de structuration de la filière). Elle est également en charge des MAEt CAB et de leur animation. La chambre d'agriculture de l'Aube s'occupe quant à elle de l'appui technique et de l'accompagnement individuel des agriculteurs bio ou en conversion. Cependant, ce partenariat étant récent, aucune action n'a encore été mise en place, et une période de concertation avec le SEDARB semble nécessaire.

4. Une multitude d'acteurs locaux, plus ou moins associés au projet

Pour s'associer aux acteurs locaux, Eau de Paris a le plus souvent recours à des conventions de partenariat. Il est difficile de dire qui a démarché qui, la rencontre relevant souvent d'un concours de circonstances. Tous les acteurs rencontrés s'accordent cependant sur un point : Eau de Paris a une **démarche proactive** et est très investi dans le pilotage et le suivi de son projet, tout en veillant à adapter ses choix au territoire voire à s'ouvrir à de nouveaux partenaires. C'est également dans un souci d'efficacité que le choix fut fait d'un comité de pilotage le plus restreint possible. Ce dernier se limite donc au financeur et aux responsables de l'animation sur le terrain, suscitant des critiques de la part de certains acteurs locaux qui reprochent à Eau de Paris de faire « *cavalier seul* ».

4.1. Acteurs de l'eau et acteurs de développement de l'AB sur la même voie...

Le partenariat avec les acteurs de développement de l'agriculture biologique est au centre de la stratégie d'Eau de Paris sur la Vallée de la Vanne. animateurs des actions sur le terrain, ils sont régulièrement en contact avec Eau de Paris, avec qui ils entretiennent de très bonnes relations. Leurs motivations sont diverses :

- Le SEDARB, la FRAB Champagne-Ardenne et le GAB de l'Yonne s'accordent tous sur le fait qu'acteurs de l'eau et acteurs du développement de l'AB partagent les mêmes intérêts pour l'environnement. « *On va dans le même sens, on est tous dans le même bateau* » déclare un élu professionnel. L'enjeu eau est d'ailleurs une problématique qui se retrouve jusqu'au sein de l'organisation-même de ces structures, plusieurs postes d'animation ou de conseillers lui étant consacrés.
- De plus, Eau de Paris ayant ciblé son action autour de l'agriculture biologique sur ce territoire, il apparaît logique que les acteurs sollicités soient spécialisés dans ce domaine.
- Les acteurs de l'eau œuvrent pour la protection de la ressource en eau. Le fait qu'ils fassent appel aux acteurs de développement de l'AB pour répondre à ce véritable enjeu de société participe à l'amélioration de l'image de l'AB, la rendant plus crédible. « *Le fait qu'une grosse société comme Eau de Paris s'intéresse à l'AB, ça casse l'image du petit agriculteur bio soixante-huitard* », souligne un élu professionnel du GABY. Davantage écoutés, les acteurs de l'AB se sentent légitimés sur le territoire. **Les acteurs de l'eau apparaissent donc comme un levier intéressant pour développer l'AB.**

4.2. Des institutions agricoles partagées

« *Les partenariats d'Eau de Paris ne sont pas figés dans le marbre* », insiste le gestionnaire de l'eau. S'il ne cache pas sa préférence pour un rapprochement avec les acteurs de développement de l'AB sur la Vallée de la Vanne, elle n'en reste pas moins ouverte aux autres structures agricoles intéressées par le projet. Une seule condition demeure obligatoire : le poste d'animation devra être porté par un conseiller spécialisé en AB, et non par un conseiller technique mixte. Parmi les partenaires agricoles potentiels, le gestionnaire de l'eau évoque néanmoins une certaine réserve par rapport aux chambres d'agriculture en général. En effet, sur les autres territoires pilote de la ville, ces dernières « *communiquent très peu* »

sur l'animation portée dans le cadre de leur convention avec Eau de Paris, ce qui participe ainsi à la méconnaissance générale des actions d'Eau de Paris dans le milieu agricole.

Ce positionnement explique en partie le fait qu'Eau de Paris n'ait pas sollicité la chambre d'agriculture de l'Yonne lors de sa recherche de partenariat. Une autre raison découle du climat tendu existant entre l'institution agricole et les acteurs de développement de l'AB dans l'Yonne. Si sur le terrain, les techniciens travaillent en concertation et mènent des essais en commun, il n'en est pas de même au niveau institutionnel, où ils entretiennent des « *relations cordiales* » et « *se supportent* », explique un élu professionnel. Selon lui, la Chambre ne s'investit pas suffisamment sur la problématique AB. Or Eau de Paris s'étant associé en premier lieu aux acteurs de développement de l'AB, cela rendait difficile un rapprochement avec la Chambre d'Agriculture. Cette tension s'explique également du fait que les deux structures sont porteuses de la même MAEt CAB, d'où une certaine concurrence.

Mais cette réserve n'est pas pour autant rédhibitoire, comme le montre le partenariat récent avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube. Ayant créé un poste dédié à l'AB suite à la signature du partenariat avec Eau de Paris, et disposant depuis 2007 de la cellule de la Mission Agricole de Protection des Captages, elle apparaissait comme un partenaire légitime sur la partie auboise. De plus, l'animation du GAB est assurée par un technicien de la Chambre. La chambre d'agriculture se dit néanmoins surprise d'avoir été informée si tardivement des actions d'Eau de Paris sur la Vallée de la Vanne, et aurait souhaité participer plus en amont au programme d'actions.

4.3. Des acteurs économiques qui passent à l'action

La rencontre entre Eau de Paris et la coopérative céréalière biologique historique intervenant sur la zone s'est faite par le biais du SEDARB, ce dernier étant un partenaire historique de la coopérative.

Le travail de sensibilisation des acteurs économiques conventionnels du secteur commence également à porter ses fruits. Malgré une première réaction distante face aux actions d'Eau de Paris, position liée à un malentendu au sujet de la stratégie foncière de l'acteur de l'eau, la coopérative locale conventionnelle ouvre le premier silo biologique de la Vallée de la Vanne en automne 2011. Selon le technicien de cette coopérative, cette décision s'explique en grande partie par l'engouement de certains de ses adhérents vis-à-vis de l'AB. Ce changement de position des acteurs économiques conventionnels apparaît d'autant plus intéressant que le stockage à la ferme et le manque de structuration de la filière représentaient des freins à la

conversion importants dans la Vallée. Et compte-tenu de l'influence des coopératives localement, « *les agriculteurs vont bien être obligés d'arrêter de cracher sur l'AB* », affirme un élu professionnel du GAB.

L'ensemble des acteurs territoriaux forment donc un réseau complexe, que nous avons schématisé ci-dessous (Figure 1).

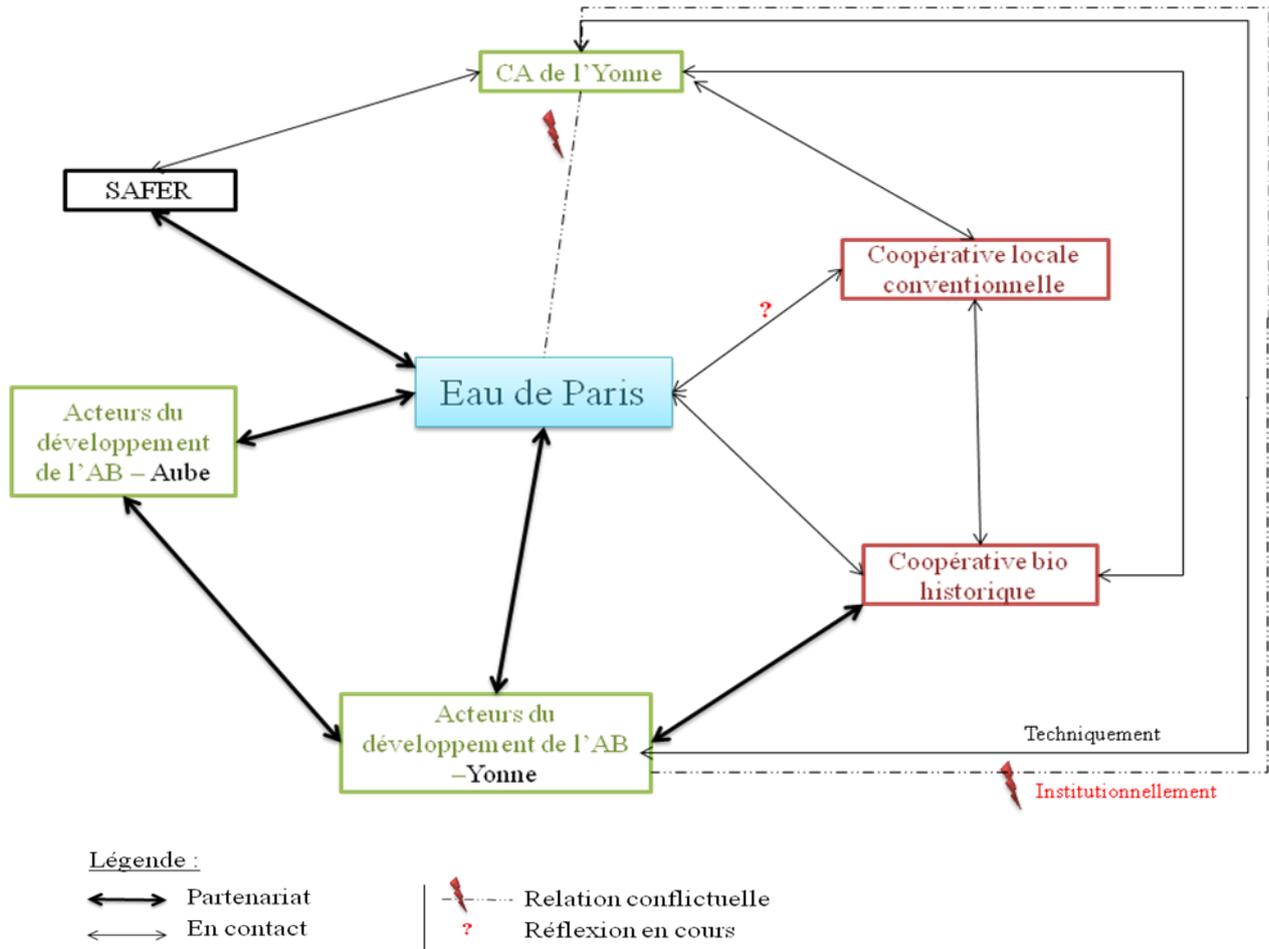


Figure 1- Réseau d'acteurs du projet de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris

5. Des premiers résultats discutables...

5.1. Des conversions, mais pas tant que ça...

Avant le travail d'animation, la Vallée de la Vanne comptait 4 producteurs biologiques dont un unique céréalier. Aujourd'hui, elle en dénombre 14, dont au moins 5 exploitations céréalières spécialisées. Les surfaces biologiques ont doublé durant cette période, passant de 290 ha en 2008 à 570 ha début 2011. Selon le SEDARB, « *les résultats sont encourageants,*

mais pas encore satisfaisants ». Certains représentants professionnels déclarent néanmoins être « *étonnés que ca ne démarre pas plus fort, vu les aides financières incitatives* ».

5.2. ... Lié à encore beaucoup de préjugés

La lenteur du processus de conversions s'explique en partie par le contexte exclusivement céréalier de la Vallée. L'augmentation du cours des céréales a sans doute également participé aux faibles chiffres de conversion pour l'année 2010. Les agriculteurs, gagnant mieux leur vie, ont remis à plus tard leur projet d'évolution et la remise en cause de leur système.

Mais le réel frein semble avant tout relever de l'ordre psychologique.

- Tout d'abord, une partie de la population locale est partie avec des **préjugés au sujet d'Eau de Paris**. Ainsi, quelques uns continuent à lui associer une image de « voleur d'eau », certains allant même jusqu'à estimer sa présence sur le territoire illégitime. La première politique foncière de l'acteur de l'eau n'ayant pas été accompagnée par suffisamment de communication, elle a été mal interprétée par beaucoup, amplifiant l'image négative que certains déjà avaient de l'acteur de l'eau. Enfin, sa position forte et sa stratégie proactive ne semblent pas non plus plaire à tous les acteurs locaux.
- De plus, les **préjugés autour de l'AB** restent nombreux. Selon certains élus professionnels, l'enseignement agricole local en est la première cause, du fait du manque de modules ou de l'absence de parcelle consacrée à l'AB sur le lycée. Une autre explication serait la contre référence technique véhiculée par certains céréaliers bio historiques du secteur. En effet, leurs parcelles n'étant pas toujours un modèle de propreté aux yeux des autres agriculteurs, certains auraient tendance à associer l'AB à une mauvaise tenue des terres.

5.3. Une véritable dynamique engagée...

A en écouter les discours de certains acteurs rencontrés, Eau de Paris n'a pas fait évoluer foncièrement les mentalités par rapport à l'AB, en particulier sur la partie auboise de la Vallée de la Vanne. Cependant, un constat semble faire l'unanimité : l'acteur de l'eau a bel et bien **créé des conditions propices au développement de l'AB**.

En effet, bien qu'une partie des agriculteurs reste indifférente voire opposée à l'AB, ils sont de plus en plus nombreux à s'y intéresser. « *Les agriculteurs biologiques sont un peu attendus au tournant* », affirme l'animatrice du SEDARB. Beaucoup d'agriculteurs conventionnels sont en effet dans une phase d'observation, attentifs à l'évolution des

exploitations nouvellement converties, et certains préjugés concernant l'AB commencent ainsi peu à peu à s'estomper. Grâce aux nombreuses références techniques présentes au nord de l'Yonne, l'association « parcelles sales et AB » n'est plus systématique : les agriculteurs conventionnels participant aux visites d'exploitations sont souvent étonnés de la bonne tenue des parcelles, du niveau technique et des résultats économiques des exploitations converties. De même, les conversions de quelques céréaliers techniques et reconnus dans la sphère conventionnelle ne sont pas sans effet sur leur voisinage.

De plus, la campagne de communication menée par Eau de Paris rassure les agriculteurs et les acteurs locaux. Informés des politiques de l'acteur de l'eau, de sa stratégie foncière et de ses intentions sur le territoire, ils ont moins peur de l'enjeu eau et des contraintes qui en découlent ; l'image d'Eau de Paris s'en voit donc améliorée. La campagne lancée auprès du grand public commence elle aussi à porter ses fruits. Les actions d'appui au développement d'AMAP ont permis l'installation de plusieurs maraîchers bio, créant une interface de rencontre entre les consommateurs et les producteurs. Or le consommateur pouvant être agriculteur, cela participe également à l'évolution des mentalités par rapport à l'AB.

Elaboré par un gestionnaire de l'eau dans l'optique de préserver la qualité de ses captages, ce projet est exclusivement axé sur le développement de l'AB. Ciblée initialement sur des actions essentiellement agricoles (2008), la stratégie d'Eau de Paris a évolué et s'appuie aujourd'hui sur trois leviers, à savoir une animation territoriale efficace (sensibilisation, accompagnement), un accompagnement financier spécifique (MAEt), et la pérennisation des actions par le biais du levier filière (sensibilisation des coopératives, structuration de la filière biologique locale, liens à la restauration collective, soutien de la mise en place d'AMAP).

Bien que le gestionnaire de l'eau pilote l'ensemble du projet et ait opté pour un comité de pilotage restreint, des partenariats ont été établis avec les acteurs du développement de l'AB locaux (SEDARB, et depuis peu FRAB CA et chambre d'agriculture de l'Aube) pour assurer l'animation sur le terrain, ainsi qu'avec la SAFER concernant la maîtrise foncière. Une réflexion est également en cours sur les termes d'un éventuel partenariat avec les acteurs économiques locaux intéressés par la dynamique.

Trois ans après le début des actions, une véritable dynamique semble avoir été engagée sur le territoire, et cela même si encore peu de conversions sont dénombrées.

II. Le Moulin d'Aiserey

1. Dijon Céréales, un acteur économique à l'origine du projet...

1.1. Caractéristiques de la structure...

Née en 1991 de la fusion de plusieurs coopératives, Dijon Céréales est actuellement la 10^{ème} coopérative agricole française. Elle est aujourd'hui spécialisée dans les métiers du grain et de la transformation, et son territoire d'activité comprend le département de la Côte d'Or ainsi que plusieurs départements limitrophes tels que le Jura, la Haute Marne, la Haute Saône, l'Yonne. Elle représente à elle seule 65 % du marché céréalier en Côte d'Or, et 22 % du marché de la Bourgogne. Dijon Céréales dispose d'une filière biologique dans les métiers de la meunerie. Concrétisant une volonté de diversification, la coopérative a en effet racheté les Moulins Decollogne en 2008, devenant ainsi un acteur important sur le marché de la farine biologique française.

1.2. Le Moulin d'Aiserey : naissance du projet

La première motivation de Dijon Céréales concernant ce moulin fut d'ordre économique. En effet, le segment industriel du marché de la farine biologique étant assez récent, il disposait de marges importantes de développement ; une opportunité intéressante pour la coopérative céréalière, désireuse de se développer sur ce marché. Cependant, l'outil de transformation des Moulins Decollogne étant saturé en volume, Dijon Céréales devait créer un nouvel outil s'il souhaitait augmenter sa production de farine biologique. Informé de la fermeture de la sucrerie d'Aiserey et des dispositifs disponibles dans le cadre du PRN sucre, Dijon Céréales saisit l'opportunité. De là naquit le projet de déplacement des Moulins Decollogne de la banlieue parisienne vers Aiserey, doublant ainsi sa capacité (20 000 t de blé/an), et rapprochant la transformation industrielle du siège de la coopérative. Cependant pour avoir accès aux financements européens, une répartition du capital était nécessaire. Bien que restant actionnaire majoritaire, Dijon Céréales recapitalisa donc l'entreprise, en l'ouvrant à de nouvelles coopératives locales.

Dépassant la seule opportunité économique, la coopérative s'est fixée un objectif particulier, à savoir celui **d'alimenter le Moulin en local**. Au delà de la reconversion d'un site industriel, ce projet vise donc à redynamiser l'agriculture locale à travers le

développement de la production de céréales biologiques, et ainsi à « *gagner en efficacité au niveau économique comme au niveau environnemental* ». La zone d'approvisionnement fut déterminée dans un diamètre de 100 km autour d'Aiserey, se retrouvant ainsi à cheval sur la Bourgogne (Côte d'Or) et la Franche-Comté (une partie du Jura, de la Saône-et-Loire et du Doubs) (Annexe C). Pour parvenir à développer ces surfaces de production, Dijon Céréales décida de s'associer aux acteurs locaux de développement de l'AB. Dans le même temps, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (RMC) lança un appel à projet « Agriculture Biologique et réduction des pollutions de l'eau par les pesticides ». L'opportunité se présenta donc de créer un projet global et interrégional, associant Dijon Céréales aux acteurs de développement de l'AB autour d'une même dynamique.

2. Deux acteurs de développement de l'AB, deux territoires bien distincts

2.1. Le SEDARB en Côte d'Or ...

La Côte d'Or est un département agricole assez hétérogène. Deux zones agricoles se distinguent, à savoir la plaine bourguignonne céréalière, au potentiel de production élevé, et le plateau bourguignon, accueillant davantage d'exploitations de polycultures-élevages. L'AB s'y est développée de façon éparse, sans réelle structuration des filières localement. Les agriculteurs bio ont donc pallié à ce déficit de structuration en assurant individuellement la commercialisation de leur production, et rares sont ceux qui font appel aux coopératives locales. Suite à un fort taux de conversion en 2010, le pourcentage de SAU en AB est monté à 2,5%. Trois structures travaillent en coopération à l'animation de l'AB, à savoir le SEDARB, acteur principal de l'AB en Bourgogne, le GAB 21 et la chambre d'agriculture de Côte d'Or.

Informé de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC, et soucieux de l'enjeu eau, le SEDARB avait également décidé d'y répondre. L'idée était alors de monter un dossier autour de leurs actions déjà effectives sur cette problématique (sensibilisation des agriculteurs). La Côte-d'Or dénombre en effet six captages Grenelle, dont la majorité est située dans la plaine céréalière productiviste et touchée par la problématique pesticides.

2.2. La Franche Comté, un contexte radicalement différent

Le **contexte agricole** en Franche Comté est totalement différent. En effet, la grande majorité des exploitations est en polyculture-élevage. La présence de l'AOC Comté, économiquement très intéressante, n'incite pas les éleveurs à passer en bio, d'où le faible

pourcentage de SAU en AB de la région. De plus, la majorité des exploitations bio de la région sont en production laitière et en viticulture, et rares sont les céréaliers spécialisés s'étant convertis (2 ou 3 céréaliers bio). Concernant l'enjeu eau, la Franche-Comté compte 17 captages prioritaires donc 15 situés dans les bassins céréaliers.

Deux réseaux travaillent ensemble à l'animation de l'AB sur le territoire, à savoir celui de la FNAB, avec **Interbio Franche-Comté** (FC), et celui des chambres d'agriculture. Désireux de s'investir sur la problématique eau en toute légitimité, Interbio FC souhaitait également répondre à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau.

3. Organisation du projet ...

3.1. Trois projets distincts autour d'une même dynamique

Dijon Céréales contacta le SEDARB et Interbio FC en 2009. La proposition de la coopérative était « *de réfléchir ensemble au développement des surfaces de production, afin d'alimenter le Moulin d'Aiserey localement* ». Les deux acteurs de développement de l'AB, intéressés, décidèrent de travailler en concertation avec Dijon Céréales afin de répondre à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC. Ainsi, même si ce sont **trois dossiers distincts** qui furent présentés à l'Agence de l'Eau RMC, tous s'articulent autour **de la même dynamique** « **filière** » associée au Moulin. Cette volonté d'indépendance des acteurs du développement de l'AB vis-à-vis de Dijon Céréales est en partie liée au fait qu'il leur est difficile du fait de leur statut de s'afficher comme partenaire officiel d'une coopérative mixte.

Du point de vue opérationnel, les trois structures se sont engagées à une transparence totale de l'ensemble de leurs actions les unes envers les autres. Ainsi, même si elles ne sont pas officiellement partenaires, elles évoluent en concertation, se tenant au courant de leurs actions respectives et s'associant le plus souvent possible.

3.2. Détails du projet du Moulin d'Aiserey et du rôle de DC

A travers ce moulin, Dijon Céréales a créé **un outil structurant de la dynamique territoriale**, d'amont en aval. Pour y parvenir, divers volets d'actions ont été sélectionnés.

- Dijon Céréales apporte à la région un **outil de transformation** de farine biologique.
- La coopérative va également mettre ses compétences de **valorisation de la production** et ses connaissances du marché au profit de la dynamique territoriale. Elle s'est donc engagée

à trouver des débouchés pour la **production de blé bio locale**, mais également pour **l'ensemble des autres productions** issues de la rotation.

- Dijon Céréales s'est donné pour objectif **d'encadrer la production à travers la contractualisation**. Il approfondira également son rôle d'accompagnement technique et de conseil collectif auprès des agriculteurs bio.

- Enfin, le Moulin d'Aiserey travaille en partenariat avec le SEDARB et le Conseil Général sur un projet de création d'une marque de « pain issus de farine biologique de Bourgogne ». Un des objectifs final serait d'introduire ce pain en restauration collective.

3.3. Le projet de développement des surfaces céréalières biologiques en Bourgogne

L'intitulé du projet porté par le SEDARB dans cette dynamique est : « Développement de la production de céréales biologiques dans les bassins versants de l'Ouche et de la Tille ». Le programme d'actions a été orienté vers deux volets :

- Le volet agricole comprend les traditionnelles actions de sensibilisation des agriculteurs conventionnels, d'appui à la conversion individuel et de suivi technique des agriculteurs bio convertis. Un des outils principaux concernant la sensibilisation est l'ouverture aux agriculteurs conventionnels de groupes de développement technique spécialisés en AB déjà existants, tels que le GERFAB, ainsi que le développement d'autres structures équivalentes.

De plus, une partie importante des actions concerne la **sensibilisation des collectivités** concernées par la démarche AAC. Le SEDARB souhaite en effet légitimer son intervention dans les réunions BAC afin de porter le message de l'AB auprès des élus locaux. Le SEDARB semble avoir fait une priorité de **l'implication des acteurs de l'eau locaux** dans les actions de sensibilisation. L'objectif est de se rapprocher de ces structures, et de les convier aux réunions d'information afin qu'ils apportent leur argumentaire sur l'eau.

- Le volet filière s'appuie sur l'introduction de pain à base de farine biologique de Bourgogne dans la restauration collective, et se fait en partenariat avec Dijon Céréales, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général. Ce volet est en cours d'initiation.

L'ensemble de ce projet est mené en partenariat avec la **Chambre d'Agriculture de Côte d'Or** et le **GAB 21**. Ces deux structures ont ainsi participé à la co-construction du projet, et font maintenant partie intégrante des actions mises en place.

Dijon Céréales intervient sur le volet agricole. La coopérative ayant une place souvent privilégiée « *dans le paysage* » des agriculteurs conventionnels, sa participation aux actions

de sensibilisation est un levier important. L'acteur fait ainsi partie du comité de pilotage du projet régional, au même titre que le SEDARB, la chambre d'agriculture et l'agence de l'eau.

3.4. Une orientation différente en Franche Comté

A la différence du SEDARB, l'organisation interprofessionnelle choisit de se concentrer sur le **volet production**, en ciblant son projet exclusivement sur les bassins versants les plus céréaliers du territoire. Ce dernier comprend dans un premier temps la réalisation d'un état des lieux des pratiques des producteurs bio de la zone ciblée. A terme, d'autres actions seront mises en place concernant la sensibilisation des producteurs à l'AB ainsi que l'accompagnement des pré- et des post- conversions.

Co-financeur du poste affilié à ce projet, la **coopérative Interval** est le principal partenaire d'Interbio FC sur ce dossier. Déjà associée au Moulin d'Aiserey et intéressée par la création d'une filière bio, elle permet une ouverture vers les agriculteurs conventionnels et prend en charge le volet commercialisation et le lien avec le Moulin.

Interbio FC travaille en parallèle avec la **Chambre d'Agriculture** de Saône et Loire, en particulier sur le volet sensibilisation auprès des agriculteurs conventionnels.

En raison du contexte tendu existant entre Dijon Céréales et les coopératives Franc-Comtoises, et de sa légitimité moindre pour intervenir sur ce territoire, Interbio FC ne put l'impliquer dans le projet. Dijon Céréales ne fait donc actuellement pas partie du comité de pilotage, ce dernier étant composé de la Chambre d'Agriculture, de l'Agence de l'Eau, d'Interval et d'Interbio FC.

4. Une dynamique au réseau complexe

4.1. Des acteurs économiques au cœur du projet

L'originalité du Moulin réside en partie dans la diversité de ses propriétaires. En effet, des coopératives conventionnelles, mixtes et spécialisées en bio se sont associées autour de cet outil interrégional. Une démarche d'autant plus intéressante que seulement deux d'entre elles sont actuellement acteurs de l'AB (car collectant déjà des matières premières biologiques), à savoir Dijon Céréales qui est mixte et la COCEBI, spécialisée en AB. Ainsi, ces coopératives sont pour l'instant dans une phase d'échanges et de découverte, essayant peu à peu de travailler ensemble à la construction d'une dynamique interrégionale autour de l'AB. Et Dijon Céréales œuvre activement à ce rapprochement, à travers la mise en place d'essais bio pour

les coopératives conventionnelles intéressées, ou l'organisation de journées de discussion sur le thème de l'AB. Seul le partenariat entre Dijon Céréales et la COCEBI semble pour l'instant abouti. En relation depuis longtemps, les deux acteurs de l'AB ce sont en effet organisés au sujet de la collecte bio, se répartissant les segments.

Les **motivations** des coopératives concernant ce projet sont diverses. La plupart des acteurs économiques conventionnels font partie du même groupe de recherche Cérélia, mis en place dans le cadre du pôle de compétitivité Vitagora. Ne pas prendre part à cette nouvelle dynamique initiée par l'un d'entre eux aurait donc pu être pénalisant pour la suite. Sans oublier qu'inquiétées par la conversion de certains de leurs adhérents, beaucoup commencent à envisager l'ouverture d'une filière bio. La participation au Moulin d'Aiserey leur laisse donc une porte ouverte pour plus tard, tout en leur permettant de ne pas « *rater le train* ». L'implication de la coopérative bio historique relève de motivations différentes. Si comme les autres, elle souhaite « *faire partie du groupe* », son président évoque également une volonté d'« *avoir son mot à dire dans cette nouvelle dynamique* ». Son objectif premier est donc de parvenir à une gestion centralisée et coordonnée de l'arrivée des coopératives conventionnelles sur le marché bio, afin de développer l'AB de façon efficace et pérenne.

Dijon Céréales semble ainsi se positionner comme fédérateur de la dynamique, même si ce n'est pas sans quelques difficultés, comme le souligne l'un de ses responsables : « *le paysage bio est en train de se remettre en place sous contrainte du paysage conventionnel* ». Cela implique donc une prise en compte des scissions du milieu coopératif conventionnel pour mener à bien l'organisation de cette nouvelle filière bio.

4.2. Une Agence de l'Eau veillant à la mise en place du projet

N'étant ni force de proposition, ni moteur de la dynamique, l'Agence de l'Eau avoue avoir été séduite par l'opportunité que constituait ce dossier. A travers l'appel à projet et le choix des démarches « filière », elle estime néanmoins jouer un rôle en amont, en participant à l'impulsion même des politiques. De plus, en tant que financeur des projets, elle suit de près leur avancement, grâce aux comités de pilotage et aux rencontres régulières avec chacun des partenaires. L'agence interviendra également en aval de ces projets en les évaluant.

Les raisons de son investissement sont multiples. Selon elle, l'AB est un compromis intéressant sur les AAC puisqu'elle permet de préserver la qualité de l'eau tout en évitant une sanctuarisation complète de la zone. L'autre argument en faveur de cette dynamique fut son approche filière, qui constitue un « appel d'air » susceptible de stimuler la dynamique des

conversions à l'AB et de pérenniser l'installation d'agriculteurs bio sur les AAC. Enfin, cette démarche représentait pour l'acteur de l'eau une ouverture vers le monde agricole bourguignon. En effet, les relations avec les chambres d'agriculture en Bourgogne ont toujours été difficiles, du fait notamment de l'arrêt des financements sur certaines opérations telles que Ferti-Mieux. De plus, la qualité des eaux y étant plus dégradée qu'en Franche-Comté, la problématique de l'enjeu eau y apparaît plus conflictuelle (car plus contraignante).

4.3. Des acteurs de l'eau locaux et des collectivités en cours d'implication

L'implication des syndicats locaux de l'eau dans la dynamique résulte en grande partie d'une volonté de l'Agence de l'Eau, cette dernière soulignant qu'elle « *aimerait vraiment les positionner en tant qu'acteur principal de l'opération* ». Selon elle, ces acteurs locaux sont les mieux placés pour faire le lien sur le terrain entre les projets « filières » et l'enjeu de protection de la ressource en eau sur les AAC. Le syndicat de bassin de l'Ouche est l'acteur local de l'eau le plus impliqué dans la dynamique. Il apporte l'argumentaire « eau » pour sensibiliser d'avantage les agriculteurs et les collectivités à l'AB ; une action importante puisqu'elle représente actuellement son unique moyen d'intervention auprès des agriculteurs.

Un gestionnaire de l'eau privé, qui assure la gestion de certains captages de la zone, s'est également montré intéressé par la dynamique d'Aiserey, souhaitant s'investir davantage sur des actions préventives de protection de la ressource en eau. Informée de l'initiative de Dijon Céréales par le biais du pôle de compétitivité Vitagora, elle estime avoir un rôle à jouer sur le volet sensibilisation, en particulier au sein des collectivités auprès desquelles elle intervient.

4.4. Des acteurs institutionnels rattrapant le train en marche

En Côte d'Or comme en Franche-Comté, les chambres d'agriculture apparaissent comme étant les acteurs agricoles légitimes sur les AAC. Le SEDARB et Interbio FC interviennent de ce fait peu sur ces zones. Pourtant, lorsque les acteurs de développement de l'AB les ont sollicitées suite à la parution de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC, aucune des chambres d'agriculture n'a répondu de façon proactive. Ce manque de réactivité s'explique en partie par l'étroitesse du délai imposé par l'Agence de l'eau, incompatible avec le programme d'actions déjà planifié des institutions agricoles. Bien que certaines se soient impliquées, comme le montre le partenariat entre le SEDARB et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, toutes n'auraient pas réellement cru au projet dans un premier temps, manquant de

5. Des premiers constats encourageants ...

Le Moulin ne commençant son activité qu'en automne, il est trop tôt pour évoquer des résultats quantitatifs. Mais les premiers constats s'avèrent intéressants : le Moulin d'Aiserey a su générer une dynamique interrégionale, en fédérant des acteurs jusque là non partenaires.

- Au-delà des traditionnels échanges s'opérant entre les acteurs économiques et les chambres d'agriculture et de l'augmentation de ces derniers suite au projet du Moulin, des liens se sont également créés entre les **acteurs économiques conventionnels** et les **acteurs du développement de l'AB** (partenariat entre la coopérative Interval et Interbio FC).
- De nouvelles associations ont lieu entre les **acteurs du développement agricole** et **ceux de l'AB**, comme le montre la récente intensification des relations entre la chambre d'agriculture de Côte d'Or et le SEDARB. Alors qu'elles se réduisaient auparavant à de simples échanges entre les techniciens, elles impliquent aujourd'hui les responsables professionnels, les deux structures s'affichant officiellement comme partenaires.
- De plus, la construction du projet a permis à **l'Agence de l'eau** de se rapprocher des **coopératives agricoles**. Ce rapprochement s'est fait à travers le Moulin d'une part, l'acteur de l'eau ayant mené un travail de sensibilisation à l'enjeu eau auprès de ces dernières, mais va également au-delà de ce projet. En effet, les rencontres régulières entre Dijon Céréales et l'Agence se sont conclues par un partenariat, incluant entre autre l'organisation d'une journée commune d'échanges et d'information entre les deux structures.
- Enfin, l'implication des acteurs économiques dans le projet laisse espérer la pérennisation des conversions, ces derniers disposant d'un double levier d'actions auprès des agriculteurs conventionnels à travers le conseil technique d'une part, mais également à travers la commercialisation de leurs produits.

6. ... Avec un certain nombre de freins à lever

Il reste cependant plusieurs freins auxquels les divers partenaires devront faire face. Le premier défi concerne l'ambition même du projet. Afin d'approvisionner localement le Moulin d'une capacité de 20 000 t de blé/an, la conversion de près de 50 000 ha sera nécessaire, objectif impossible à atteindre dès les premières années. C'est pourquoi Dijon Céréales devra dans un premier temps s'approvisionner ailleurs, ce qui est loin de faire l'unanimité au sein des acteurs locaux, certains craignant que l'importation se pérennise au dépend de la production locale.

Les structures impliquées devront également faire face à de nombreux préjugés :

- D'une part, ceux des céréaliers conventionnels du bassin Dijonnais, très productivistes et pour beaucoup satisfaits de leur système de production actuel.
- D'autre part, l'opposition des agriculteurs bio historiques de Bourgogne, qui sont engagés sur des logiques individuelles de commercialisation et voient d'un mauvais œil l'arrivée « massive » de Dijon Céréales sur le marché de l'AB.

De plus, la situation ne semble pas évidente au sein même de la coopérative bourguignonne. En effet, si ses responsables se positionnent officiellement sur le marché de l'AB, revendiquant la volonté de convertir des surfaces, ce n'est pas forcément le cas des techniciens de la coopérative, qui sont sur le terrain et côtoient les agriculteurs au quotidien. Habités à conseiller une agriculture conventionnelle, ils ne semblent pas encore prêts à revendiquer la position de leurs supérieurs.

Enfin, le projet de développement des surfaces céréalières biologiques n'évolue pas de la même manière dans les deux régions. Si la dynamique semble lancée en Bourgogne grâce à la structuration du SEDARB et de ses partenaires, ce n'est pas le cas en Franche-Comté où les actions prennent du retard. Ce décalage s'explique en grande partie par le manque d'effectif d'Interbio FC, ainsi que par le faible réservoir céréalier présent le département.

Le projet articulé autour du Moulin d'Aiserey est porté par la coopérative Dijon Céréales et les deux acteurs du développement agricole locaux (Interbio FC et le SEDARB). Il comprend deux axes d'actions principaux : la structuration de la filière bio associée à la construction de l'outil de transformation (assurée par les acteurs économiques), et le développement des surfaces de production céréalières biologiques destinées à l'alimentation du Moulin d'Aiserey (pris en charge par les acteurs du développement agricole).

Même si le projet est situé sur un territoire à fort enjeu eau, et malgré la participation de l'Agence de l'eau au suivi du projet, les acteurs de l'eau locaux restent pour l'instant peu impliqués dans la dynamique, n'intervenant pas dans la gouvernance globale du projet. Cette situation semble tout de même évoluer localement, où acteurs de développement de l'AB et syndicats locaux des eaux s'associent dans les actions de sensibilisation des agriculteurs. Les acteurs économiques y occupent eux une place centrale, et interviennent à la fois sur la mise en place de débouchés pérennes et sur le volet agricole (intervention des techniciens des coopératives dans les actions de sensibilisation).

III. Le GIE DAD

1. Au commencement du projet ...

A l'origine de ce Groupement d'Intérêt Economique Développement d'une Agriculture Durable (GIE DAD), il y a tout d'abord une **société de conseil en agriculture**, créée en 2008 par un ancien éleveur du Nord Ardèche afin d' « *accompagner des exploitations agricoles sur des thématiques de développement durable* ». Informé de l'appel à projet de l'**Agence de l'Eau RMC** (2009), et désireux de monter un projet dans sa région d'origine, son animateur y vit une opportunité à saisir et contacta quelques anciens collègues afin de les en informer.

1.1. Création de la structure

Plusieurs réunions furent organisées par l'animateur de la société de conseil afin d'informer les producteurs intéressés de cet appel à projet, et de réfléchir ensemble à la mise en place d'une action. Le nombre d'agriculteurs volontaires augmenta petit à petit, chacun ayant pour mission d'informer ses voisins. Très vite, trois maîtres d'ouvrages se dessinèrent au sein du public présent aux réunions, à savoir deux CUMA et une ASL. Cependant, au fur et à mesure de l'élaboration du projet, les agriculteurs réalisèrent la complexité juridique et administrative d'une telle multi-portance. La décision fut donc prise de créer une unique structure, afin de faciliter la gestion du dossier et d'en augmenter la cohérence. De là naquit en 2009 le GIE DAD, groupement rassemblant 52 agriculteurs et destiné, selon son animateur, à « *re-dépoussiérer le mutualisme agricole en Nord Ardèche* ».

Une première réflexion axée sur la problématique des pollutions ponctuelles aboutit à la mise en place de 8 **stations phytosanitaires** (ou aires de lavage), réparties stratégiquement sur l'ensemble du territoire. Vint ensuite la question des pollutions diffuses, à laquelle le groupement décida de répondre en investissant dans du **matériel de substitution** aux produits chimiques pour chacune des filières de production présentes. Depuis 2011, le GIE est également porteur de **MAEt** (suppression herbicides et Conversion à l'AB).

Les motivations des agriculteurs pour initier un tel projet étaient diverses. Dans un premier temps, c'est une **démarche intellectuelle** qui prima. Déjà sensibilisés à cette problématique et lassés d'être l'objet d'une stigmatisation « agriculteur-pollueur », beaucoup furent séduits par l'opportunité de « *parvenir à se passer de pesticides* ». D'autant plus que du fait du contexte ardéchois, la plupart des producteurs pratiquaient déjà une agriculture raisonnée. Vient ensuite

une **démarche d'anticipation et de certification**. En effet, inquiets de l'évolution des normes environnementales et conscients de la nécessité de les anticiper, ils étaient nombreux à être intéressés par des certifications telles que l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE). **L'aspect économique** de la réduction d'intrant les séduisit également, l'appel à projet évoquant l'attribution de subventions pour les dossiers sélectionnés. Enfin, le dernier argument fut celui du **mutualisme** et de l'effet de groupe, qui en plus d'être rassurants permettaient une réduction des charges de mises aux normes des bâtiments de l'exploitation.

1.2. La zone ciblée

« *Ce sont les relations entre exploitants qui ont délimité le territoire* », affirme l'animateur. La zone ciblée correspond donc à peu près aux zonages des maîtres d'ouvrages (CUMA et ASL), tous les agriculteurs du GIE DAD appartenant à l'une de ces structures. Ce territoire se divise en trois « bandes » agricoles parallèles les unes aux autres, à savoir la plaine arboricole le long du Rhône, les coteaux viticoles, et le plateau spécialisé en polyculture élevage. La majorité des exploitations arboricoles ou viticoles sont de petites structures individuelles mixtes. A l'opposé, le plateau compte les plus grosses exploitations laitières ardéchoises, techniquement assez pointues. Toutes les exploitations situées sur ce territoire ne font cependant pas partie du GIE DAD, certaines n'ayant pas souhaité participer au projet. Même si la plupart des agriculteurs pratiquent de l'agriculture raisonnée, l'AB était en 2009 très peu présente sur le territoire du GIE DAD.

Ce territoire fait également l'objet d'un recoupement complexe de zonages environnementaux, abritant deux zones Natura 2000, une zone Plan Végétal Environnement (PVE) à enjeu pesticide, et une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I et II). Le Nord Ardèche ne présente cependant pas un enjeu eau prioritaire (Annexe D).

1.3. Organisation et partenaires

Le groupement comprend un bureau et un conseil d'administration. Les membres de ce conseil sont en charge de ventiler l'information et les décisions prises aux autres agriculteurs du groupement. Le GIE DAD est ensuite organisé par groupe d'utilisateurs : un groupe par station phytosanitaire, un autre concernant le matériel « arboriculture/viticulture », et un dernier rattaché au matériel « grandes cultures/élevage ». Chaque agriculteur est libre de

choisir les mesures auxquelles il prend part, les cotisations pour le matériel et pour les aires de lavage étant gérées indépendamment.

La GIE DAD possède également un animateur, fonction assurée par la société de conseil. Ce dernier s'occupe de la coordination du projet et de l'organisation des réunions, tout en assurant un rôle de conseil juridique et technique auprès des agriculteurs. Actuellement chargé de la mise en relation entre les agriculteurs et les acteurs locaux, il a lui-même démarché les partenaires du groupement lors de l'élaboration du dossier destiné à l'Agence de l'eau.

Le GIE DAD dispose de nombreux partenaires locaux, tels que les centres de formations agricoles et les acteurs économiques.

Bien que sollicité lors de l'élaboration du dossier destiné à l'Agence de l'eau, le **syndicat des eaux local** n'a pas souhaité prendre part au projet. Le Nord-Ardèche ne représentant selon lui pas un enjeu eau prioritaire en termes de pollutions d'origines agricoles, il ne se sentait donc pas légitime sur cette problématique.

2. Une évolution vers l'AB

2.1. Un groupe d'éleveurs à l'origine de la dynamique AB

Très vite, une dynamique AB se développa au sein du GIE DAD, initiée par les éleveurs. Suite à la crise du lait en 2009, bon nombre d'entre eux eurent le sentiment « *d'être arrivés au bout d'un système* », économiquement, socialement et environnementalement parlant. Collant leurs pratiques au modèle productiviste breton, leurs objectifs de production n'étaient pas adaptés au contexte ardéchois. « *On avait des productions hyper intensives dans un système extensif* », explique un éleveur. D'autres motivations personnelles rentrèrent également en compte dans cette réflexion, telles que la conscience environnementale et la santé.

L'élaboration du **GIE DAD** fut l'élément déclencheur de la dynamique AB. En amenant les agriculteurs à réfléchir à l'arrêt des produits phytosanitaires, il a levé un frein majeur. Grâce aux nombreuses réunions, les échanges entre les agriculteurs ont augmenté, diffusant la dynamique et accélérant la réflexion. Enfin, à travers l'investissement dans le matériel de substitution aux produits phytosanitaires et la mise en place de MAEt CAB, le GIE a permis de diminuer les risques liés à la conversion.

La **société de conseil** joua un rôle important dans la réflexion, en proposant des diagnostics d'autonomie alimentaire, des visites d'exploitations bio ainsi que diverses interventions sur l'AB aux éleveurs intéressés. Elle a également participé à la création d'un contexte favorable

au développement de l'AB, développant un réseau efficace entre les agriculteurs et les acteurs économiques locaux.

2.2. Un acteur économique réactif et déterminant

Dès l'automne 2009, un groupe d'une dizaine d'éleveurs intéressés par l'AB commença à se profiler. Mais la question de la commercialisation des produits demeurait problématique. L'unique collecteur de lait conventionnel en Nord-Ardèche s'étant impliqué dans le GIE, des liens existaient déjà entre l'entreprise et les éleveurs, c'est pourquoi ces derniers informèrent son référent local de leur projet de conversion. Ayant déjà une filière de lait biologique en Normandie, l'entreprise ne se montra dans un premier temps pas intéressée par le projet. Mais devant le nombre d'agriculteurs concernés, leur motivation et leur proximité géographique, elle revint sur sa décision et entreprit la construction d'une démarche en AB avec le groupe d'éleveurs. En mars 2010, l'entreprise officialisa l'ouverture d'une collecte biologique en Nord-Ardèche. Si les détails de la contractualisation ne sont pas encore précisés, une aide à la conversion d'un montant de 50€/1000 litres de lait a déjà été mise en place.

2.3. Un groupe soudé et innovant

Entre mai 2010 et mai 2011, 10 GAEC du Nord-Ardèche se convertirent : les 7 producteurs du GIE DAD à l'origine de la démarche, auxquels 3 autres agriculteurs voisins vinrent s'ajouter. La filière étant pérennisée par l'implication de l'acteur économique laitier, le « *groupe des 10* » s'attaqua très vite aux problématiques techniques. Deux nouveaux projets furent donc développés afin de faciliter leur conversion :

- La première réflexion porta sur les autonomies alimentaire et énergétique. Elle aboutit à un projet de **mutualisation de la méthanisation**, associé à la mise en place d'un **système de séchage en grange**. Ce projet répond à un double objectif, à savoir maintenir la fertilité de leurs sols grâce au compost issu du digestat du méthaniseur, tout en produisant des fourrages de qualité grâce au séchage en grange. Le cadre du GIE n'étant pas adapté pour soutenir ce projet, les éleveurs créèrent une SARL, afin de simplifier les démarches.
- Le second projet concerne la problématique sociale du temps de travail. Le passage en AB demandant une charge de travail supplémentaire, les éleveurs décidèrent de **mutualiser l'alimentation** de leurs animaux. Ils se rattachèrent donc à une CUMA jusque là vivotante, et investirent dans une distributrice mélangeuse.

3. Des acteurs essentiels, leviers indiscutables

3.1. Les agriculteurs au centre de la dynamique

L'originalité du GIE DAD et de la dynamique AB est qu'ils relèvent tous deux de **démarches ascendantes et volontaires**, à l'initiative des agriculteurs. Un groupe motivé, dans lequel « *Tout le monde va dans le même sens* », affirme l'animateur du groupement.

A la surprise générale, la dynamique AB est partie des plus gros GAEC ardéchois, souvent assez pointus techniquement. Certes sensibilisés aux problématiques environnementales, les éleveurs du « groupe des 10 » présentent pour la plupart un profil bien différent de celui des agriculteurs bio historiques de la région, affichant ouvertement des motifs de conversion économiques et techniques. Ils n'en restent cependant pas moins motivés pour l'AB et semblent particulièrement soudés.

3.2. Une structure accompagnatrice impliquée

L'animateur de la société de conseil a joué un rôle essentiel dans ce projet. Amenant l'opportunité de l'appel à projet et connaissant parfaitement le territoire et les agriculteurs, il a servi de lien entre les exploitants. Efficace et réactif, il coordonna le projet et rassembla les acteurs locaux autour de la dynamique. De plus, en proposant la mise en place des MAEt et en organisant les visites d'exploitations bio, il a accompagné les éleveurs vers la dynamique AB, tout en veillant à souder le groupe afin de pérenniser le mouvement. « *Sans lui, il n'y aurait eu de GIE DAD, ni [de SARL] d'ailleurs* », déclare un des éleveurs. La société de conseil privée commence néanmoins à se retirer peu à peu du GIE DAD. « *L'objectif était que les maîtres de cet outil soient les exploitants, et non moi* », explique son animateur.

3.3. Des acteurs économiques impliqués

Ce projet n'aurait sans doute pas été une telle réussite sans l'implication des acteurs économiques locaux. Ceux-ci ont joué un rôle essentiel dans la dynamique AB, en assurant un débouché pérenne et en accompagnant les éleveurs dans leur conversion. S'adaptant efficacement à la demande des agriculteurs, une coopérative locale a ainsi créé une filière «stations phytosanitaires» simultanément avec le GIE DAD, afin de pouvoir approvisionner ce dernier. De la même façon, une réflexion autour de l'ouverture d'une filière de semences biologiques est actuellement en cours.

ne souhaite pour l'instant plus accueillir de nouveaux adhérents, préférant attendre d'avoir consolidé la structure actuelle.

4.2. Un effet moteur, à l'origine d'une nouvelle réflexion sur l'AB

Le GIE DAD et la conversion des dix éleveurs semblent faire évoluer la perception des agriculteurs Nord-Ardéchois concernant l'AB. « *Ca fait parler dans les campagnes, et c'est une bonne chose* », affirme un producteur laitier récemment converti.

Bien que la première réaction des éleveurs conventionnels ait été globalement négative, la plupart considérant ces conversions comme relevant « *d'une pure folie* », le ressentiment général évolua au fil des rencontres et des échanges entre les agriculteurs. En phase d'observation, ils sont de plus en plus nombreux à s'informer sur l'AB auprès des référents de la filière, remettant en cause leurs pratiques et le manque d'autonomie de leur système.

Loin de créer des tensions au sein du GIE DAD, cette nouvelle dynamique entraîne peu à peu une réorientation de sa stratégie. Même si le développement de l'AB ne faisait initialement pas partie des objectifs du groupement, cet axe occupe aujourd'hui une position importante, les exploitations ayant possibilité « *d'aller plus loin* » si elles le désirent. Les agriculteurs conventionnels du GIE, toutes productions confondues, ont ainsi à leur disposition du matériel spécifique à l'AB, et ils sont nombreux à l'utiliser. Quelques autres conversions ont également eu lieu au sein du groupement. C'est le cas de plusieurs **ateliers céréaliers** de diversification, convertis à des fins « *de solidarité et d'entraide* » envers les éleveurs bio, ces derniers assurant un débouché certain pour les années à venir. De même, quelques arboriculteurs et viticulteurs s'avouent intéressés par l'AB, l'un d'eux ayant même profité de cette dynamique pour convertir la majorité de ses vignes. Une cave locale a également ouvert récemment une filière biologique. De nouvelles références techniques commencent donc à émerger, participant à la réflexion des producteurs.

5. ... Malgré quelques difficultés rencontrées

5.1. Une dynamique AB à deux vitesses

Concernant la dynamique AB, la population agricole au sein du GIE DAD a suivi une évolution différente entre les éleveurs et les viticulteurs/arboriculteurs. Ainsi, bien que toujours investis dans ce dernier, les éleveurs convertis ont choisi de dissocier leurs projets en AB du GIE, en créant une structure indépendante. « *[La SARL] et la méthanisation ne sont*

pas abordées dans les réunions du GIE DAD » affirme l'un des agriculteurs bio. Une dissociation qui n'empêche néanmoins pas les éleveurs restés en conventionnel de profiter de la dynamique, ces derniers représentant un potentiel de conversion important.

Bien qu'une réflexion sur le sujet soit engagée chez les viticulteurs et les arboriculteurs, de nombreux freins subsistent, rendant plus difficiles d'éventuelles conversions. Tout d'abord, la présence de l'AOC Saint-Joseph sur la zone assure aux exploitations viticoles une position confortable et rentable, ne les incitant donc pas à remettre en question leur système de production. De plus, la localisation en coteaux de la majorité des parcelles viticoles rend leur mécanisation difficile, accentuant les freins techniques liés à une éventuelle conversion. Les viticulteurs semblent donc avoir **besoin de davantage de temps** avant de rejoindre l'orientation de leurs voisins éleveurs. La filière arboricole semble être la moins concernée par cette dynamique bio, du fait du manque d'implication des acteurs économiques et des freins techniques, jugés comme « *insurmontables* » par les producteurs.

5.2. Des institutions agricoles en marge

Une autre particularité de ce projet est l'absence quasi-totale des acteurs de développement agricole classiques (Figure 3), comme les GAB ou encore les chambres d'agriculture. Bien qu'ayant été informés par l'animateur au moment de l'élaboration du dossier, ces institutions estiment ne pas avoir été associées à la création du GIE DAD et à la dynamique AB.

Cette faible implication s'explique en premier lieu par le manque de réactivité de la chambre d'agriculture suite à la création du GIE, du fait à l'absence de concordance entre son calendrier et celui de l'appel à projet de l'Agence de l'eau. De plus, l'absence de conseiller technique en production animale dans les structures de développement agricole ardéchoises peut constituer une explication supplémentaire, au même titre que l'éloignement géographique entre le siège de ces structures et la zone du projet. Enfin, le statut privé de l'animateur du GIE a pu intervenir en défaveur d'une démarche commune avec les acteurs agricoles classiques : un climat concurrentiel semble exister entre ces différents organismes, la Chambre considérant la société comme un acteur illégitime sur cette problématique.

Mais malgré ces aprioris, ces structures tentent néanmoins de prendre part à la dynamique Nord-Ardéchoise, comme le montre les essais menés avec le groupe d'éleveurs nouvellement convertis par un des techniciens de la Chambre.

5.3. Des oppositions dans le monde agricole face à cette dynamique AB

La conversion du « *groupe des 10* » semble susciter quelques oppositions. La première d'entre elles concerne certains voisins éleveurs, inquiets de la pérennité de la collecte laitière conventionnelle suite à l'ouverture par le collecteur local d'une filière biologique sur le territoire. Cette peur n'a cependant pas lieu d'être selon le référent local de l'entreprise, qui travaille actuellement à rassurer les producteurs conventionnels sur le sujet. Une grande partie des agriculteurs bio historiques du département ne voient pas non plus cette dynamique d'un bon œil. Surpris par la nature et la taille des exploitations en conversion, ils considèrent cette démarche comme relevant de « *l'opportunisme* », et reprochent au groupe d'éleveurs ses motivations économiques. Une perception partagée par d'autres éleveurs conventionnels dans le reste du département, qui avouent ne pas comprendre la démarche. Enfin, beaucoup jugent cette démarche comme étant « *trop rapide* » et pas assez réfléchie, s'inquiétant de la pérennité des conversions. Selon un acteur du développement agricole, si les éleveurs à l'origine de la dynamique sont innovants et pointus techniquement, ce n'est pas le cas de l'ensemble « du groupe des 10 », certains s'étant contentés de suivre la démarche sans disposer pour autant des compétences techniques nécessaires.

Démarche ascendante à l'initiative des agriculteurs dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'eau RMC, le GIE DAD a été créé dans une optique d'anticipation de la réglementation environnementale. Centré initialement sur la diminution de l'usage des pesticides (aire de lavage, achat de matériels de substitution), le projet a très vite évolué vers l'AB et la structuration de la filière bio sous l'impulsion d'un groupe d'éleveurs, persuadé du manque de pérennité de leur système conventionnel. Ces derniers ont ainsi su convaincre le collecteur local d'ouvrir une filière de lait biologique dans la zone.

Une société de conseil agricole a largement participé à cette dynamique, en coordonnant le projet et en accompagnant les agriculteurs dans leurs réflexions. Les acteurs économiques locaux ont également joué un rôle central, et plus particulièrement le collecteur laitier local qui a permis la pérennisation des conversions. Du fait de l'absence d'un enjeu eau prioritaire, les acteurs de l'eau locaux n'ont pas souhaité prendre part à la dynamique, si bien que cet enjeu n'est aujourd'hui que très peu présent dans le projet.

PARTIE 3 – Analyse transversale : coordinations et gouvernances

Après avoir détaillé l’historique des trois projets étudiés et la diversité des acteurs qui les compose, nous nous proposons dans cette partie de prendre du recul grâce à une analyse transversale de ces projets. Cette dernière s’intéressera à l’élaboration des coordinations autour de la question de développement de l’AB par le levier filière sur les territoires à enjeu eau, en s’interrogeant sur leur émergence au sein de la diversité d’acteurs territoriaux, sur leurs évolutions, ainsi que sur les modalités d’organisation de ces nouvelles gouvernances territoriales alliant deux enjeux complémentaires (AB et eau).

I. Emergence de nouvelles coordinations autour d’un enjeu commun

La première phase de cette analyse transversale est orientée vers la compréhension de l’émergence des coordinations autour de cette problématique de développement de l’AB sur les territoires à enjeu eau. Après s’être interrogés sur l’origine de ce besoin de coordinations, la nature des acteurs impliqués dans ces dernières et leurs « enjeux », nous avons tenté d’approfondir comment la réalisation de ces coordinations a été rendue possible. En utilisant la terminologie développée par Boltanski et Thévenot (1991) dans l’Economie des Grandeurs, nous nous sommes donc questionnés sur l’appartenance de chacun des acteurs aux différents « mondes communs » et les « principes supérieurs communs » auxquels ils se rattachent, leurs éventuelles conséquences sur les relations entre les acteurs (conflits ou rapprochements) ainsi que leur articulation lors de la création d’un « compromis » commun, condition essentielle à la construction de ces projets filières.

1. Arrivée de nouveaux acteurs sur cette problématique ...

1.1. Acteurs institutionnels de l’eau

Suite au Grenelle de l’environnement et aux réorientations prises dans les schémas directeurs d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l’Etat français et les agences de l’eau commencèrent à envisager l’AB comme étant une des solutions possibles sur la problématique de protection de la ressource en eau. D’autant plus que l’AB étant actuellement un « *enjeu de société* », participer à son développement s’avère valorisant pour ces acteurs.

Citoyens avant tout, les individus de ces institutions évoluent pour la plupart dans la sphère urbaine, où l'image de l'AB est particulièrement positive et reprise par bon nombre d'élus, comme le montre « *la politique affichée des élus de Paris de vouloir travailler sur le bio* ». Ainsi, devant l'ambition des objectifs affichés et l'importance accordée aux modes d'actions préventifs, les acteurs institutionnels de l'eau ont été amenés à envisager de nouvelles formes d'actions concernant le développement de l'AB sur les zones à enjeu eau prioritaire, incitant les gestionnaires de l'eau à faire appel à l'ensemble des acteurs : acteurs des territoires, acteurs du développement agricole et acteurs des filières économiques.

1.2. Acteurs de l'AB sur la problématique eau

De par leurs connaissances techniques et leur intégration dans les filières biologiques, les acteurs de développement de l'AB semblent incontournables sur cette problématique {eau – AB}. De plus, la préservation des ressources naturelles étant un principe même de l'AB (comme rappelé dans le règlement 834/2007), ils s'estiment légitimes sur ce nouvel enjeu de société. Cette arrivée des acteurs de développement de l'AB est d'ailleurs bien accueillie par les gestionnaires de l'eau, qui la perçoivent comme « *une nouvelle ouverture* », permettant d'aller plus loin dans la réflexion et la mise en place d'actions préventives. En effet, bon nombre estimaient « *être dans une impasse vis-à-vis de l'agriculture raisonnée* », jugeant que cet axe d'actions mobilisait « *beaucoup de financement pour peu de résultats au final* ». Les gestionnaires locaux de l'eau voient dans les acteurs de développement de l'AB « *un allié intéressant* », « *un acteur supplémentaire de soutien* » ou encore « *un interlocuteur privilégié sur la problématique agricole* », permettant de pallier au manque de compétences agricoles de certains acteurs de l'eau locaux et d'augmenter ainsi leur légitimité sur le terrain. Certains vont même jusqu'à les considérer comme « *un relais [...] sur le terrain* ».

En référence à l'approche sociologique des organisations de l'Economie des Grandeurs (EG), ces perceptions positives et ce sentiment de complémentarité s'expliquent en partie par l'existence de « rapports de grandeurs » communs aux deux types d'acteurs (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Amblard et al, 2005). Selon la terminologie développée dans cette théorie, tous deux semblent partager des valeurs propres au monde civique telles que le sentiment de citoyenneté lié à l'enjeu eau, ou encore le respect de l'environnement et de la législation qui lui est associée. L'enjeu eau et plus largement les préoccupations environnementales pourraient donc être associées au « principe supérieur commun » de ces deux catégories d'acteurs.

1.3. Une nouvelle vague d'agriculteurs bio

L'ensemble de ces projets montre néanmoins l'apparition d'un nouveau profil d'agriculteurs biologiques, différent des acteurs historiques de développement de l'AB, et qui se référerait à d'autres « mondes communs » que celui du civique. Stimulés par le défi technique, l'aspect concurrentiel et l'efficacité économique de la conversion, ils semblent ainsi se rapprocher des « rapports de grandeur » des mondes industriel et marchand respectivement. Une juxtaposition de différents mondes au sein d'une même catégorie d'acteurs qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes, voire de conflits avec les acteurs historiques de l'AB, certains d'entre eux considérant parfois ces « *nouveaux bio* » comme des « *opportunistes* » et n'acceptant pas de ce fait leur intégration dans le système.

1.4. Acteur du développement agricole

La majorité des programmes d'actions agricoles mis en place par les gestionnaires de l'eau étant jusque là axés sur l'agriculture raisonnée, les acteurs classiques du développement agricole étaient donc déjà présents sur la problématique eau. Leur intervention consistait alors principalement en un ajustement des pratiques sur les zones sensibles. Les acteurs du développement agricole semblent néanmoins s'être impliqués pour la plupart assez tardivement dans les projets de développement de l'AB sur les territoires à enjeu eau. Dans les trois projets étudiés, ces acteurs ne sont en effet jamais porteurs de l'initiative, ayant le plus souvent rejoint la dynamique en « *attrapant le train en marche* ». Pourtant, de par l'ouverture et le contact privilégié qu'elles offrent avec les agriculteurs conventionnels, et leurs complémentarités techniques avec les agents de développement de l'AB, les institutions agricoles classiques semblent incontournables sur la question de sensibilisation à l'AB. C'est pourquoi plusieurs partenariats se sont mis en place entre GAB et chambres d'agriculture.

L'intérêt des institutions agricoles (plus particulièrement de leurs techniciens) pour la performance technique concernant les pratiques de l'AB et l'efficacité économique des exploitations les assimilent au monde industriel, au même titre que les agriculteurs nouvellement convertis qui leur sont d'ailleurs restés fidèles.

1.5. Arrivée des acteurs économiques

Participant à la pérennisation des conversions (Lamine et Bellon, 2010), les acteurs des filières sont de plus en plus souvent associés à cette problématique {eau et AB}, comme le

montre l'ensemble des projets étudiés. Si l'on s'intéresse à leurs motivations, les acteurs économiques conventionnels semblent déployer une stratégie très sectorielle de positionnement sur un marché porteur. Or cela peut aboutir sur un véritable paradoxe au sein même de leur structure : tandis que la direction affirme sa volonté de se positionner sur le marché bio, elle continue à défendre en parallèle le modèle de production conventionnel, basant une grande partie de son chiffre d'affaire sur la vente d'intrants de synthèse. Et si la coopérative s'emploie à former de nouveaux techniciens spécialisés en AB, l'implication des techniciens « conventionnels » dans la dynamique bio se fait rare, certains affirmant « *être à peine au courant* » de ces projets.

Les acteurs économiques conventionnels sont ainsi le siège de plusieurs des mondes de l'EG, expliquant la complexité de leur coordination avec les autres acteurs territoriaux impliqués dans ces projets. En effet, si la volonté de « *se positionner sur un marché* » afin de « *rester concurrentiel* » exprimée par les décideurs économiques les rattache au monde marchand, l'attention portée par la direction à l'opinion publique et l'organisation de conférences de presse relèvent davantage du monde de l'opinion. De plus, le défi technique et la volonté d'élaborer un outil opérationnel (tel que le Moulin d'Aiserey) exprimés par certains responsables de Dijon Céréales s'associent au monde industriel.

Des appartenances aux mondes civique, industriel, de l'opinion et marchand ont donc été identifiées chez les différents acteurs rencontrés. Le monde domestique semble également apparaître sur les territoires étudiés, à travers l'ancrage territorial de certains techniciens et l'organisation hiérarchique de chacune des structures agricoles (coopératives, institutions agricoles, GAB). A l'heure actuelle, aucun des acteurs rencontrés n'a paru se rattacher au monde de l'inspiration. Pourtant, en revenant sur l'historique des cas étudiés, la démarche innovante des porteurs de projet et l'intuition dont ils ont su faire preuve se réfèrent aux principes mêmes de ce monde. L'ancien directeur du SEDARB, par la nature avant-gardiste du travail de rapprochement avec les Agences de l'eau qu'il a effectué, ou encore l'animateur du GIE DAD, à travers le nombre et l'inventivité des projets qu'il a initiés en Nord Ardèche, en sont les représentants les plus visibles. Les six mondes communs évoqués par Boltanski et Thévenot (1991) se retrouvent donc en confrontation dans ces projets filières.

2. ... des acteurs aux systèmes de valeurs différents

Ces projets de développement de l'AB sur les zones à enjeu eau amènent donc des acteurs évoluant dans des mondes différents, aux systèmes de valeurs dissemblables, à travailler ensemble. Ce « **mélange des mondes** », qui semble avoir lieu aussi bien entre les différentes catégories d'acteurs qu'au sein d'une même structure, peut être à l'origine d'un certain nombre de « tensions » lors de l'organisation du projet (Amblard et al., 2005). Et ces difficultés de coordinations sont d'autant plus présentes que des « **controverses** » existent souvent au sein d'un même monde (Boltanski et Thévenot, 1991). En effet, si l'ensemble des individus du monde civique partage le même système de valeur et des finalités identiques, ils ne sont pas pour autant d'accord sur la manière d'y parvenir et présentent parfois des logiques de mise en œuvre des projets différentes.

La majorité des difficultés de coordination opposent acteurs de l'AB et acteurs agricoles classiques. C'est le cas notamment entre les acteurs économiques bio et conventionnels au sujet du conseil agricole. Tandis que les premiers prônent l'autonomie alimentaire, les seconds continuent à mettre en avant des critères de qualité fondés sur le système conventionnel (exemple du taux protéique du blé) et souvent associés à un recours important aux intrants. « *Une différence en termes de conseil et de finalité fondamentale* » qui se situe au centre du phénomène de « conventionnalisation de l'AB » décrit par Darnhofer et al. (2010). En effet, les acteurs économiques mixtes se positionnent avant tout sur un marché, défendant auprès de leurs adhérents une simple substitution des intrants de synthèse, sans aller jusqu'à la reconception du système de production dans sa globalité (Lamine et Bellon, 2010). « *On a du mal à leur faire comprendre que le pulvérisateur, il faut le garder en bio* », affirme à ce sujet un technicien de l'une des structures conventionnelles rencontrées. C'est en grande partie du fait de cette divergence d'opinion que certains acteurs de l'AB avouent considérer les acteurs économiques conventionnels comme illégitimes sur la problématique de développement de l'AB. De plus, du fait de l'arrivée de ces derniers sur le marché bio, les acteurs économiques bio historiques doivent maintenant faire face à une nouvelle concurrence, nécessitant donc la réorganisation de la filière AB sur les territoires concernés.

Des tensions semblent également avoir lieu entre les acteurs de développement de l'AB et les acteurs du développement agricole classiques concernant le recours à l'AB sur les zones à enjeu eau. Si les premiers y voient une solution incontournable sur les AAC, ce n'est pas le cas des seconds qui la considèrent comme un moyen parmi d'autres pour préserver la ressource en eau, certains remettant même en cause son efficacité.

3. La construction d'un projet commun entre ces acteurs

Malgré ces divergences d'opinions et ces oppositions, certaines formes de coordinations autour d'une problématique commune {eau et AB} peuvent se construire entre les différents acteurs en présence. Cette construction commune semble correspondre à la notion de « compromis » développé précédemment, défini par Amblard et al. (2005) comme une solution permettant d'éviter le conflit dans les situations de « mélange des mondes ». La construction du Moulin d'Aiserey correspondrait alors au « dispositif » de consolidation « du compromis », au même titre que le développement du projet d'Eau de Paris sur la Vallée de la Vanne ou que l'élaboration du GIE DAD. Tous regroupent des principes propres à chacun des mondes confrontés, de telle sorte que chaque acteur y trouve son propre intérêt (Tableau 1).

Tableau 1- Principes et acteurs des projets selon les « mondes » de l'EG

Monde communs	Acteurs rattachés	Principes associés
Monde Marchand	Coopératives bio et conventionnelles Nouvelle vague d'agriculteurs bio	Intérêt économique de l'AB, Efficacité économique des exploitations
Monde Civique	Acteurs de l'eau Acteurs de développement de l'AB Acteurs du développement agricole Certains agriculteurs (bio et convtl) Certaines coopératives	Intérêt général de la qualité de l'eau → enjeu eau Devoir citoyen de préserver l'environnement AB vu comme un moyen de préservation
Monde Industriel	Coopératives (Dijon Céréales), Certains agriculteurs (bio et convtl) Institutions agricoles	Recherche de performances techniques des pratiques ou des outils propres à l'AB
Monde de l'Opinion	Acteurs économiques conventionnels Nouvelle vague d'agriculteurs bio	AB : moyen de « redorer son image » Lutte contre la stigmatisation « agriculteurs-pollueurs »

L'enjeu eau apparaît ainsi comme étant commun aux préoccupations d'une grande partie des acteurs, même s'il occupe une place plus ou moins centrale selon ces derniers. En effet, central et fédérateur pour les acteurs de l'eau, il ne représente qu'un enjeu parmi d'autres pour les acteurs agricoles classiques, et est tout juste émergent dans les préoccupations des acteurs économiques. Quelques soient les motivations de chacun, les enjeux « eau » et

« développement de l'AB » n'en sont pas moins fédérateurs, et peuvent ainsi être à l'origine de la mise en place de coordinations entre les acteurs, indispensables à la construction d'actions collectives telles que ces projets filières.

Acteurs de l'eau, acteurs économiques, acteurs du développement agricole et collectivités forment ainsi le maillage des réseaux étudiés. Chacun d'entre eux revendique des enjeux et des positionnements plus ou moins différents, et cette divergence va souvent au-delà de la simple catégorie d'acteurs, opposant parfois institutions (ou direction) et techniciens (ou animateurs). En fonction des « mondes » et des « principes communs » auxquels ils se rattachent, certaines affiliations semblent plus faciles à établir que d'autres, comme c'est par exemple le cas entre les acteurs de développement de l'AB et les acteurs de l'eau. Ces divergences peuvent également être à l'origine de tensions entre les acteurs en présence, face auxquels l'existence d'enjeux partagés par tous permet néanmoins la construction de certaines formes de coordinations afin de parvenir à la construction du projet.

II. Evolution des coordinations

Le GIE DAD, le Moulin d'Aiserey et le projet d'Eau de Paris sur la Vallée de la Vanne résultent tous de la construction de nouvelles coordinations entre différents acteurs se rattachant à des systèmes de valeurs pourtant dissemblables. Cette partie se destine à analyser ces coordinations et leurs évolutions plus en détail, en s'intéressant notamment à la chronologie de leur élaboration pour chacun des projets. Plusieurs facteurs d'influence seront donc abordés, tels que la façon dont ces projets ont été pensés initialement par le porteur de projet, leur évolution ou encore la question territoriale. Un intérêt particulier a été porté aux lieux et aux modalités de gouvernance de chacun des projets.

1. Des 1^{ères} coordinations dépendantes de la nature du porteur de projet

La première interrogation portera donc sur l'apparition des premières coordinations dans chacun des projets en fonction de la nature du porteur de projet et de la façon dont il a pensé l'initiative (Tableau 2). Nous nommerons ces dernières des « associations préférentielles ».

Tableau 2 - Etats initiaux et évolutions des projets étudiés

Intitulé du projet	Nature du porteur de projet	Axes d'actions initiaux du projet	Association préférentielle	Evolution du projet, actions à mettre en place	Evolution du réseau d'acteurs	Lieux de gouvernance
Développement de l'Agriculture biologique sur l'AAC des Sources Hautes et Basses en Vallée de la Vanne	Gestionnaire de l'eau (Eau de Paris)	Volet technique : (sensibilisation des agriculteurs conventionnels, accompagnement des agriculteurs bio...)	Acteurs de l'eau et Acteurs de développement de l'AB	- Renforcement des actions sur les filières économiques (liens à Paris, structuration des filières locales)	- Elargissement du réseau aux coopératives locales	- Un lieu unique lié aux enjeux {eau et AB} et géré par Eau de Paris (le comité de pilotage)
				- Réorganisation spatiale de l'animation	- Partenariat avec les acteurs agricoles aubois (FRAB et CA)	
Développement de l'AB sur le territoire de Bourgogne et de Franche-Comté	- Acteur économique conventionnel (Dijon Céréales)	- Mise en place d'un moulin biologique et structuration des filières	- Acteurs économiques entre eux (bio et convntl)	- <u>Sur le terrain</u> : concertation entre les différents techniciens agricoles	- <u>Sur le terrain</u> : + de relations entre les coopératives et les acteurs agricoles	- Lieux liés aux enjeux économiques (coop) - Vitagora : entre acteurs de l'eau privés et acteurs économiques
	Construction en « concertation »		- Acteurs économiques et acteurs de développement de l'AB	- Mise en place d'une marque de farine bio Bourgogne	- Acteurs économiques, acteurs de développement de l'AB et collectivités	- Plusieurs lieux liés à l'enjeu AB (comité de pilotage par région)
	- Acteurs de développement de l'AB	- Développement des surfaces céréalières en AB → volet technique	- Acteurs de développement de l'AB et institutions agricoles	- Réorientation locale vers l'enjeu eau	- Intégration des acteurs de l'eau locaux → acteurs de l'eau et acteurs agricoles	- Emergence localement de nouveaux lieux reliant {eau et AB}
Groupement d'Intérêt Economique Développement Agriculture Durable	Agriculteurs conventionnels	Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles d'origines agricoles (aires de lavage, achat de matériel de substitution)	Agriculteurs et acteurs économiques locaux (principalement avec la coopérative d'approvisionnement et de collecte locale)	Dynamique AB (conversion d'un groupe d'éleveurs et développement de projets) → Utilisation du GIE DAD afin de faciliter les conversions en AB de ses adhérents	- Contractualisation des éleveurs convertis avec le collecteur de lait local - Contact de certains éleveurs avec le GAB (formations)	- Lieux de gouvernance du projet essentiellement liés à l'enjeu AB (le « groupe des 10 » dans un premier temps, et puis le GIE)

1.1. Eau de Paris, la protection de l'eau avant tout

Le projet de développement de l'AB sur la Vallée de la Vanne a été pensé par un gestionnaire de l'eau, Eau de Paris, autour d'une unique finalité, à savoir celle de la protection de la ressource en eau. L'AB ayant été sélectionnée comme axe d'action central pour parvenir à cette finalité, son développement a dans un premier temps été préférentiellement orienté vers le volet technique, ce dernier étant le seul à être financé par Eau de Paris. Dès le début des actions, le gestionnaire de l'eau s'est orienté vers les acteurs de développement de l'AB locaux afin d'élaborer en concertation un plan d'action adapté au territoire. Extrêmement proactif et par souci d'efficacité, Eau de Paris a choisi d'impliquer un nombre limité d'acteurs lors de la construction du projet. L'association préférentielle dans ce projet fut donc celle **des acteurs de l'eau et des acteurs de développement de l'AB**, tous deux partageant les mêmes enjeux citoyens et environnementaux, et donc les mêmes convictions et objectifs vis-à-vis de l'AB.

1.2. Moulin d'Aiserey, à chaque maître d'ouvrage ses axes d'actions

Du fait de la pluralité de ses maîtres d'ouvrage et de la divergence de leur domaine d'actions, le projet rattaché au Moulin d'Aiserey a été construit autour de deux axes principaux :

- Le moulin en lui-même, porté par la coopérative Dijon Céréales, a été pensé par des acteurs économiques afin de se positionner sur un nouveau marché, suivant ainsi une logique d'ordre marchand principalement (EG). Il résulte donc de l'association de **plusieurs acteurs économiques entre eux**.
- Le projet de développement des surfaces de production en AB a lui été construit par les acteurs de développement de l'AB, et est principalement axé technique et agricole. Ces derniers s'étant associés assez tôt dans l'élaboration du projet avec les institutions agricoles locales, l'association préférentielle a donc eu lieu entre les **différents acteurs agricoles locaux**.

Cependant, le projet dans sa globalité résulte bel et bien d'une coordination entre les **acteurs économiques et les acteurs de développement de l'AB**. En effet, la coopérative Dijon Céréales a très vite contacté les acteurs de développement de l'AB locaux afin de les associer au projet d'alimentation du Moulin en local. Un processus de « concertation » tel que

le définit Beuret et al. (2006)² a donc eu lieu en amont, les trois maîtres d'ouvrage s'étant « réunis autour d'une table » afin de construire un projet interrégional cohérent et intégré à son territoire. Des initiatives communes à ces deux catégories d'acteurs ont également été programmées, telle que le projet de création d'une marque de farine biologique de Bourgogne, initié par Dijon Céréales, le SEDARB et le Conseil Général. Destiné à valoriser la production locale, il a aussi pour vocation l'approvisionnement de la restauration collective et la sensibilisation des citoyens.

1.3. GIE DAD, un projet de développement agricole

Le projet du GIE DAD et la conversion du « groupe des 10 » résultent d'une démarche ascendante, pensée par les agriculteurs dans une optique d'anticipation vis-à-vis des contraintes environnementales, puis d'anticipation par rapport à la fin des quotas laitiers pour la dynamique bio chez les éleveurs.

L'un comme l'autre étant exclusivement axés sur le développement agricole de leur territoire, les agriculteurs ont très vite fait le choix de s'associer préférentiellement aux acteurs économiques locaux, garants de la pérennisation de leurs changements de pratiques. Ces projets relèvent donc essentiellement d'une association entre **agriculteurs** et **acteurs économiques** autour d'une question agri-environnementale. Contrairement aux deux autres exemples étudiés, les collectivités locales, les acteurs de l'eau locaux et les acteurs du développement agricole classiques ne se sont pas (ou très peu) impliqués dans la dynamique. Le refus des syndicats locaux de l'eau d'y prendre part s'explique par le contexte environnemental nord-ardéchois non prioritaire concernant l'enjeu eau, tandis que la quasi-absence des institutions agricoles semble en partie liée au statut de « conseiller agricole privé » de l'animateur du groupement.

2. Evolutions du projet et de son réseau à l'origine de nouvelles coordinations

La nature du porteur de projet influence donc la façon dont a été construite ce dernier et les associations préférentielles s'établissant avec les acteurs territoriaux. Ces coordinations

² « La concertation se base sur un dialogue horizontal entre les participants, dont l'objectif est la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble. [...] La décision n'est pas l'objectif premier de la concertation, dont l'intérêt réside avant tout dans le fait de construire ensemble des objets communs » (Beuret, Dufourmantelle et Beltrando, 2006).

semblent néanmoins vouées à évoluer, ces dernières dépendant directement de l'évolution du réseau d'acteurs du projet.

2.1. Des réorientations à l'origine d'un élargissement du réseau d'acteurs initial

Les évolutions du projet, de son intitulé et de ses axes d'actions ont une conséquence directe sur le réseau d'acteurs impliqués, et aboutissent dans les trois cas étudiés à un **élargissement du réseau**. Ces deux points restent cependant extrêmement liés, et la relation de cause-à-effet peut également s'établir dans le sens inverse : l'élargissement du réseau est en partie responsable de l'évolution du projet et de la réorientation des axes d'actions. Les détails de l'évolution des objectifs fixés ou la nature des nouveaux acteurs impliqués diffèrent cependant pour chacun d'entre eux (Tableau 2).

- Le renforcement des actions d'Eau de Paris sur la structuration des filières économiques (Tableau 2) a ainsi abouti à l'élargissement du réseau **aux coopératives locales**, comme le montre l'organisation de réunions d'information destinées à ces dernières.
- Concernant le projet associé au Moulin d'Aiserey, les acteurs de développement de l'AB bourguignons ciblent peu à peu localement l'enjeu eau, en intégrant les **acteurs locaux de l'eau** dans les actions de sensibilisation auprès des agriculteurs conventionnels. De nouveaux liens ont également été créés entre les acteurs économiques et les **autres acteurs de l'eau**, comme le montre le partenariat en cours entre l'Agence de l'eau RMC et la coopérative Dijon Céréales destiné à « *aller au-delà que de simples projets filières* ». L'acteur de l'eau souhaite en effet créer des contacts privilégiés avec les coopératives locales, afin de les amener à intégrer les questions environnementales et l'enjeu eau au sein de leur entreprise.
- Limitées initialement à un partenariat entre le GIE DAD et la coopérative locale d'approvisionnement au sujet de la mise en place des aires de lavage, les coordinations entre les **agriculteurs et les acteurs économiques locaux** ont évolué et abouti à l'ouverture par le collecteur local d'une filière de lait biologique suite à la décision de conversion des éleveurs.

2.2. Des évolutions plus ou moins linéaires

En parallèle de l'élaboration de ces projets, les coordinations semblent évoluer de façon plus ou moins linéaire. Bien que ces évolutions ne semblent pas dans ces projets associées à un réel processus de concertation, les différents acteurs territoriaux ne construisant pas systématiquement ensemble l'évolution du projet, la notion « d'itinéraire de concertation »

développée par Beuret et *al.* (2006) et la typologie qui lui est associée peuvent aider à leur compréhension. Il met ainsi en évidence l'existence de trois morphotypes d'itinéraires, que nous utiliserons et réadapterons aux itinéraires d'élaboration de ces différents projets, à savoir les « itinéraires linéaires monocentrés », les « itinéraires séquentiels polycentrés » et les « itinéraires circulaires bilatéraux ». Ainsi, les coordinations se développant au sein du projet du Moulin d'Aiserey se caractérisent sous la forme de différentes associations deux à deux, ayant lieu en parallèle et dans des instances différentes (comités de pilotage locaux, comités interrégionaux, réunions entre les acteurs agricoles...). Elles rappellent de ce fait « l'itinéraire circulaire bilatéral », dans lequel « plusieurs acteurs font circuler l'information et progresser la réflexion en allant d'une catégorie d'acteurs à une autre ». Des coordinations d'autant plus complexes qu'elles vont au-delà des catégories d'acteurs classiques, distinguant techniciens sur le terrain et élus professionnels. Bien que partageant également la caractéristique précédente, les deux autres projets étudiés semblent suivre une progression plus linéaire et davantage rattachée au « tronc commun du projet », se rapprochant ainsi des « itinéraires linéaires monocentrés ». L'ensemble du projet de la Vallée de la Vanne est ainsi centré autour de Eau de Paris, tandis que la dynamique en Nord Ardèche s'organise autour deux axes principaux (GIE DAD et « groupe des 10 »), reliés entre eux par une finalité commune : l'AB.

Les trois projets étudiés sont partis d'une problématique initiale sectorielle : développement agricole pour GIE DAD, protection de l'eau pour Eau de Paris, et positionnement sur une filière porteuse pour Dijon Céréales. Tous ont connu une évolution de leurs objectifs et des solutions envisagées pour y répondre, aboutissant à une complexification du réseau d'acteurs et à l'élargissement de la problématique initiale du projet vers l'enjeu commun {eau et AB} ; une évolution globale similaire qui se traduit cependant par des « itinéraires » de coordinations différents.

III. Lieux de gouvernance et territoires

Les différentes coordinations mises en évidence précédemment résultent d'échanges et d'interactions qui se sont opérés entre les différents acteurs territoriaux, constituant différentes formes de gouvernance au sein de chacun des projets étudiés. Ces lieux plus ou

moins formalisés de discussion entre les acteurs d'un même territoire où se déroulent la majorité des prises de décisions et étroitement liés à la question territoriale, correspondent aux lieux de gouvernance du projet. Nous nous interrogerons dans cette partie sur la manière et l'endroit où ont lieu ces discussions, en tentant d'identifier les modalités et les lieux de gouvernance propres à chacun de ces projets, ainsi que la place de la question territoriale dans ces derniers.

1. Lieux de gouvernance des projets et place des enjeux eau et AB

Chacun des projets étudiés possède ses propres modalités et lieux de gouvernance (Tableau 1). Bien qu'étant tous affiliés à la problématique de développement de l'AB sur les territoires à enjeu eau, l'identification des lieux de gouvernance montre qu'il n'y a pas toujours l'existence d'UN lieu commun où l'équation {eau et AB} serait pensée dans sa globalité. En effet, si la question du développement de l'AB est présente dans l'ensemble des lieux de gouvernance des projets, ce n'est pas le cas de l'enjeu eau qui ne semble pas toujours être abordé au sein de ces derniers.

- Dans la dynamique du Nord-Ardèche, l'enjeu eau n'a pas sa place au sein des lieux de gouvernance propres au projet (GIE DAD et « groupe des 10 »), puisque n'apparaissant pas aux yeux des acteurs territoriaux comme légitime du fait de l'absence d'enjeu eau prioritaire sur cette zone. Les discussions se rapportent dans ce cas essentiellement à la question du développement de l'AB.
- Un lieu de gouvernance commun aux deux enjeux {AB et eau} a initialement été pensé dans le projet associé au Moulin d'Aiserey, à travers la programmation de comités de pilotage interrégionaux pilotés par l'Agence de l'eau RMC. Ces derniers ne sont néanmoins pas encore effectifs, et les comités organisés jusqu'à présent concernaient l'échelle régionale uniquement et n'incluaient aucun acteur de l'eau (acteurs agricoles et acteurs économiques seulement). En parallèle, les acteurs de développement de l'AB commencent à être conviés à des lieux de gouvernance préexistants où seul l'enjeu eau était jusqu'à présent abordé, en particulier sur les AAC prioritaires Grenelle (bassin versant de l'Ouche) ; à l'inverse, les acteurs de l'AB invitent également depuis peu les syndicats locaux de l'eau à leurs réunions de sensibilisation qui traitaient jusqu'ici principalement de l'enjeu de développement de l'AB.
- L'exemple de la Vallée de la Vanne semble pour l'instant être la situation se rapprochant le plus de l'unicité d'un lieu de gouvernance commun aux enjeux eau et AB, les comités de

pilotage réunissant acteurs de l'eau (Eau de Paris) et acteurs du développement agricole locaux, et la question de la qualité de l'eau occupant une place centrale dans les discussions.

Il n'y a donc pas forcément concordance dans les projets étudiés entre le lieu où les acteurs abordent l'enjeu AB et celui où est évoqué l'enjeu eau. Et la pluralité des lieux de gouvernance observés autour du Moulin d'Aiserey et en Nord-Ardèche rejoint les résultats de Beuret et al. (2006), ces derniers révélant que parmi la multitude d'interactions composant le processus de concertation, « certaines ont lieu dans des espaces spécifiquement mis en place à cet effet, alors que d'autres se déroulent sur d'autres scènes, au sein de champ d'interaction ».

2. Des acteurs qui commencent à faire le lien

Bien qu'en constante évolution, ces lieux de gouvernance sont rarement isolés ou déconnectés les uns des autres. En effet, certains acteurs participent aux lieux de discussion propres à chacun de ces enjeux, et commencent ainsi à faire le lien à l'échelle du projet. C'est notamment le cas du SEDARB en Bourgogne, qui travaille d'une part avec le syndicat de l'eau de l'Ouche localement (AAC) dans le cadre du SAGE ou des procédures Grenelle, tout en pilotant d'autre part le développement de l'AB à l'échelle régionale dans le cadre du projet étudié, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les acteurs économiques locaux. L'acteur de développement de l'AB bourguignon occupe donc une position centrale entre les acteurs locaux de l'eau et Dijon Céréales, position intéressante quant au lien entre les deux enjeux en présence dans le projet articulé autour du Moulin.

3. Une multitude de territoires en présence au sein d'un même projet

La présence de liens entre l'enjeu eau et l'enjeu AB n'apparaît donc pas toujours effective au sein de ces projets. En effet, les lieux de gouvernance de ces projets {AB et eau} sont parfois distincts des lieux où est discuté l'enjeu eau localement. Ces différents lieux de gouvernance correspondent également souvent à des territoires d'actions différentes, ce qui accentue la difficulté à faire coïncider les enjeux eau et AB.

3.1. Une multitude de territoires

Les multiples définitions du terme « territoire » renvoient aux notions d'appropriation et d'identification : le territoire serait donc un espace géographique, à dimension variable, que des acteurs s'approprient. Cette notion n'est pas statique, un territoire étant voué à évoluer au

fur et à mesure des appropriations dont il fait l'objet. De plus, l'analyse de l'organisation spatiale des trois projets étudiés révèle l'existence, non pas d'un unique territoire rattaché au projet, mais d'une multitude de territoires se superposant et s'enchevêtrant, tous dépendant des acteurs en présence. Se distinguent ainsi :

- Les **territoires de l'eau**, pouvant correspondre à l'aire d'alimentation de captage ou au bassin versant auquel se rattacherait un acteur de l'eau donné ;
- Les **territoires des acteurs économiques agricoles**, identifiés par les zones de collecte des coopératives (céréales) ou des entreprises (lait) ;
- Les **territoires des acteurs du développement agricole**, souvent rattachés à l'échelle départementale ou régionale, voire plus locale pour les groupes de développement agricole.

Les projets « filières » étudiés recoupent donc souvent plusieurs territoires, chacun présentant un mode de gouvernance qui lui est propre.

3.2. Le territoire, créateur de liens

Dans l'ensemble des projets, la question territoriale joue un rôle majeur dans la gouvernance du projet, les coordinations se créant souvent préférentiellement au sein d'un territoire donné. En effet, les acteurs sont davantage amenés à interagir au sein d'un même territoire ou de plusieurs territoires superposés, que lorsqu'ils appartiennent à des espaces distincts. Ainsi, c'est parce que sa zone de collecte était située sur l'aire du projet de développement de l'AB d'Eau de Paris que la coopérative céréalière locale a ouvert une filière bio. De même, la création de liens entre le syndicat des eaux du bassin de l'Ouche et le SEDARB résulte en grande partie de la concordance entre l'aire d'animation de l'acteur de l'eau et la zone d'action délimitée pour le projet. La superposition de plusieurs territoires au sein d'un même projet peut ainsi être fédératrice pour les acteurs en présence, puisque les obligeant à créer des compromis afin de pouvoir continuer à évoluer, ensembles. Ces arrangements tacites voient particulièrement le jour au sujet des zones de collecte des coopératives, qui lorsqu'elles se recoupent, créent des espaces de concurrence entre les acteurs économiques. Ce fut le cas entre Dijon Céréales et la coopérative bio locale, qui travaillent aujourd'hui ensemble à l'organisation de la collecte de céréales bio en Bourgogne.

3.3. Un manque de concordance entre ces territoires

A l'inverse, la superposition ou l'enchevêtrement des territoires n'est pas sans poser problème. Une seule illustration de ce constat sera ici développée, à savoir le manque de concordance entre le territoire d'exploitation des agriculteurs et l'enjeu eau territorialisé. En effet, les zonages environnementaux recoupent bien souvent le parcellaire des exploitations, ayant un impact direct sur la gestion technique de cette dernière. C'est notamment le cas concernant l'enjeu eau, où un agriculteur conventionnel possédant une parcelle sur un périmètre de protection de captage rapproché devra « adapter » ses pratiques sur cette zone, effort qui ne lui est pas forcément demandé sur le reste de son exploitation. Seulement dans les situations étudiées, même si les agriculteurs n'y sont pas forcés, leurs changements de pratiques dépassent très souvent le zonage environnemental qui leur est imposé. C'est ainsi que certains des agriculteurs rencontrés ont converti l'ensemble de leur exploitation en AB, bien qu'une seule de leurs parcelles soit soumise à un cahier des charges bio (imposé par le gestionnaire de l'eau) du fait de sa présence sur une zone sensible. « *C'est pas facile de conduire son exploitation de deux manières différentes, surtout pour le matériel...* », affirme un agriculteur confronté à cette situation.

Ce manque de concordance entre les différents territoires en présence peut également être à l'origine d'incompréhensions et de tensions localement. Dans la majorité des cas, ces conflits portent sur la question de légitimité des acteurs à intervenir sur un territoire donné, et peuvent amener les maîtres d'ouvrage à effectuer quelques « réajustements » du projet.

Selon les projets et la nature des acteurs impliqués, l'existence d'un unique lieu de gouvernance abordant l'enjeu {eau et AB} dans son intégralité semble plus ou moins effective. L'analyse des modalités des coordinations et des gouvernances des exemples étudiés met ainsi en évidence une différenciation de certains lieux de discussion associés à l'enjeu eau et à l'enjeu AB. Des liens commencent néanmoins à se former entre ces espaces (et ces enjeux), portés par des acteurs intervenant dans chacune de ces instances, processus dans lequel la question territoriale tient un rôle central.

PARTIE 4 – Discussion sur les stratégies associées à ces projets

Cette partie propose une discussion sur les différentes stratégies adoptées autour de la création de ces projets « filières ». Nous nous sommes ainsi intéressés à la conciliation au sein d'un même projet de deux enjeux aux échelles pourtant différentes, à savoir l'enjeu eau territorialisé et l'enjeu de développement de l'AB par le recours au levier filière, et à la cohérence d'un tel assemblage. Plus généralement, la stratégie des acteurs de l'eau sur cette problématique sera également abordée, et plus particulièrement l'association d'outils incitatifs et réglementaires à laquelle ils recourent.

I. Conciliation de l'enjeu eau territorialisé et du levier filière

Les projets « filières » étudiés relient deux enjeux différents, à savoir l'enjeu territorialisé de l'eau, et l'enjeu de développement de l'AB par utilisation du levier filière. La question de la coordination des « territoires de l'eau » et des « territoires économiques des filières », telle que nous l'avons évoquée précédemment, tient donc une position centrale dans ces initiatives, question à laquelle nous nous intéressons dans cette partie.

1. Place des enjeux « eau » et « filière » dans les projets

Selon les projets étudiés, l'enjeu eau et l'enjeu de structuration de la filière économique n'occupent pas la même place initialement, et évoluent différemment (Figure 4).

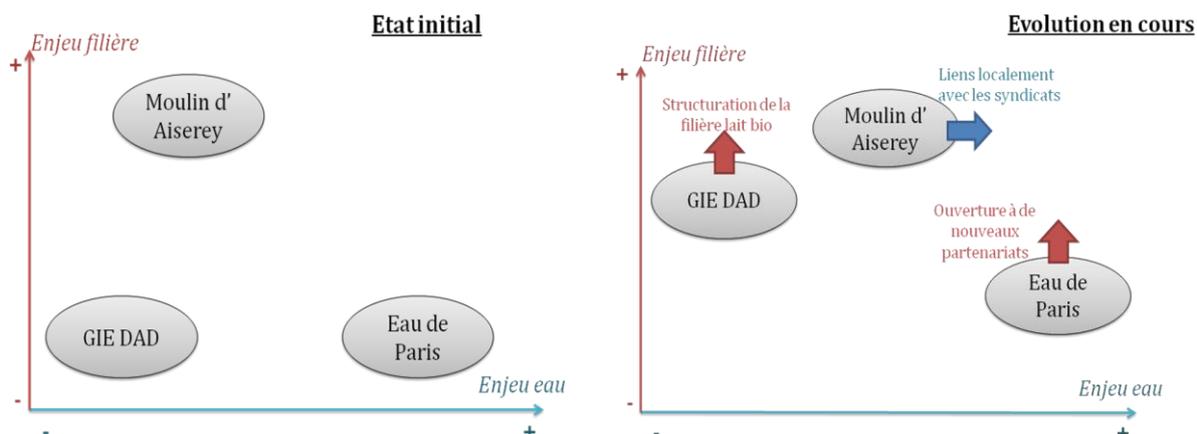


Figure 4 – Places des enjeux eau et filière dans les projets étudiés et leur évolution

Bien qu'évoluant tous vers une implication renforcée des acteurs économiques et/ou des acteurs de l'eau, aucun des projets étudiés n'a pour le moment atteint un « optimum Eau-Filière », que nous définissons comme la coordination effective entre l'enjeu eau et l'enjeu filière au sein d'un territoire de projet, associant la capacité à penser globalement les deux enjeux, la mise en relation dynamique des acteurs de l'eau et des acteurs économiques, et l'appréhension des différents territoires en présence. Certains acteurs économiques rencontrés avouent en effet ne pas réellement savoir comment intervenir sur la problématique eau, leur domaine d'action n'y étant pas encore toujours bien défini. Une première raison expliquant cette difficulté est la discordance entre les zones de collecte des acteurs économiques en présence et les zones à enjeux eau (AAC). Une autre explication réside dans « l'impossibilité » pour ces derniers de mettre en place des actions différenciées sur les zones à enjeu eau (AAC), toute coopérative étant tenue à un traitement égalitaire de ses adhérents. Les acteurs économiques disposent cependant d'autres moyens d'actions « indirects » dans ces projets, tels que la création d'un « appel d'air » auprès des agriculteurs des zones à enjeux eau situées sur leur territoire de collecte, à travers la structuration de la filière et la mise en place de débouchés pérennes. La construction du Moulin d'Aiserey ou encore l'ouverture d'un silo biologique par la coopérative locale sur la Vallée de la Vanne en sont des exemples concrets. De plus, l'implication des techniciens de certaines coopératives (Dijon Céréales, Eau de Paris) sur les zones à enjeux eau, en particulier lors des réunions de sensibilisation, montre également qu'un investissement plus ciblé sur les AAC est possible de leur part.

2. Lien entre enjeu eau et enjeu AB dans les projets filières

Seulement résumer le développement de l'AB au seul enjeu « structuration de la filière économique » s'avère quelque peu restrictif. Il apparaît donc important de s'intéresser également à l'élaboration du lien entre l'enjeu eau et l'enjeu AB dans les exemples étudiés. Selon Lamine et Bellon (2010), « le niveau territorial –dont l'échelle variera en fonction des productions, des acteurs, de la densité de producteurs biologiques, etc.- est ainsi celui auquel peuvent converger à la fois des objectifs d'efficacité économique, de préservation de ressources environnementales telles que l'eau ou la biodiversité, de complémentarités productives entre agriculteurs, et enfin d'affirmation de l'identité professionnelle et des réseaux propres à l'AB ». L'échelle de ces projets {eau et filière AB}, plus large que celle de l'AAC (excepté pour les plus étendues d'entre elles), apparaît donc plus adaptée pour la coordination de l'enjeu eau et de l'enjeu AB. Elle permet en effet de combiner les contraintes

de filière (volume, collecte), tout en laissant la possibilité à des groupes d'agriculteurs de se créer, élément souvent clé dans l'initiation d'une dynamique AB. En effet, outre l'effet de groupe et la possibilité d'entraide, une organisation entre les agriculteurs permet de faciliter la prise en charge et la mise en filière de la production (exemple de la collecte de lait bio en Nord-Ardèche). Le GIE DAD est un exemple de ces groupes de développement agricole et montre l'importance que ces derniers peuvent avoir dans la dynamique territoriale. « *Bien sûr, on essaye d'orienter les conversions vers les périmètres rapprochés, mais on ne force pas, ... on compte sur l'effet contagion* », affirme d'ailleurs un gestionnaire de l'eau à ce sujet.

Comme le montre l'exemple de la Bourgogne et de la Franche Comté, ces projets peuvent néanmoins représenter un risque lorsqu'ils sont trop étendus, à savoir celui de « *noyer l'enjeu eau* », ce dernier étant rendu « *plus flou* » par le changement d'échelle ; d'où l'importance de l'implication des collectivités et des acteurs de l'eau locaux dans ces dynamiques, ces derniers étant les garants de la reconnaissance de l'enjeu eau localement.

La question territoriale se situe ainsi au centre du lien entre les enjeux eau et développement de l'AB dans ces projets « filières », correspondant tous deux à des espaces différents (AAC, zone de collecte), mais compatibles. Bien que le lien entre l'enjeu eau et l'enjeu filière ne reste pas facile à établir, cette échelle, plus large que celle des AAC, semble davantage adaptée au développement de l'AB. Et effet, elle permet de concilier la construction de groupe d'agriculteurs, essentiels à l'impulsion de la dynamique bio, et les contraintes liées à la filière (collecte, volume). Les collectivités et les acteurs de l'eau locaux ont cependant un rôle central à jouer, afin de conserver l'enjeu eau au centre de la dynamique.

II. La stratégie des acteurs de l'eau, entre incitation et réglementation...

1. Un mélange subtil d'actions, entre incitatif et imposé...

Les projets étudiés laissent entrevoir les différents moyens d'actions possibles pour les acteurs de l'eau sur les AAC, et la stratégie de ces derniers semble s'appuyer sur des allers-retours subtils entre réglementation, incitation et accompagnement au développement.

▪ **Les outils incitatifs** : Ils correspondent à la mise en place d'aides financières destinées aux agriculteurs des zones à enjeu eau, telles que les MAEt (CAB, diminution d'intrants, ...), ou

le plan végétal environnement (PVE) consacré à l'aide à l'investissement pour du matériel de substitution ou pour la mise aux normes des bâtiments d'exploitations. Déjà en place depuis plusieurs années en France, les MAEt semblent avoir été jusqu'à présent davantage utilisées comme un moyen de parvenir à faire respecter de la réglementation européenne (Barraqué et Viavattene, 2009). Principalement axées sur les mesures de remise en herbe (ou bandes enherbées), très peu de contractualisations concernèrent la réduction d'intrants (et encore moins l'AB), aboutissant ainsi sur « des réductions d'intrants trop faibles et des surfaces trop petites » (Barraqué et Viavattene, 2009). Le recours plus fréquent aux MAEt CAB pourrait faire évoluer cette situation, en allant vers un changement profond des systèmes d'exploitation des agriculteurs et de ce fait de leur impact sur la qualité de l'eau.

- **Les outils réglementaires :** Deux échelles d'outils réglementaires existent aujourd'hui en France. La première, applicable sur l'ensemble du territoire, concerne par exemple la directive nitrate ou le plan Ecophyto 2018. La seconde, réservée aux AAC classées prioritaires, est introduite en partie par la procédure Grenelle, permettant aux acteurs de l'eau d'interdire certains produits phytosanitaires ou d'imposer des pratiques spécifiques aux agriculteurs. Les zones soumises à contrainte environnementale (ZSCE) peuvent également être mobilisées sur les AAC, permettant au préfet d'imposer un plan d'action s'il le juge nécessaire. Correspondant en quelque sorte à un moyen d'obligation d'un cahier des charges spécifique sur les parcelles détenues par le gestionnaire, la maîtrise foncière peut être considérée comme étant à la limite entre l'incitatif et le réglementaire.

- **L'accompagnement au développement :** Les acteurs de l'eau semblent de plus en plus souvent avoir recours à l'accompagnement au développement agricole en complément des outils incitatifs et réglementaires. L'animation territoriale (sensibilisation, information), l'accompagnement technique des agriculteurs convertis ou encore la structuration de la filière bio et l'implication des acteurs économiques locaux, se rattachent à cette catégorie.

Selon les projets étudiés, les acteurs de l'eau ne recourent pas aux mêmes outils. Le va-et-vient entre les trois moyens d'action est cependant particulièrement visible sur le territoire d'Eau de Paris, qui a su associer MAEt, maîtrise foncière et animation territoriale.

Même si les acteurs de l'eau rencontrés affirment privilégier les actions incitatives ou l'accompagnement au développement, tous sont conscients de l'outil réglementaire dont ils disposent, et certains déclarent qu'ils n'hésiteront pas à y recourir en cas d'échec des programmes engagés. Les gestionnaires de l'eau évoquent ainsi la procédure Grenelle comme un levier d'action pour argumenter l'importance de l'enjeu eau, mais surtout « *un moyen de*

faire pression ». L'un d'entre eux affirme que « *c'est quand même une menace qui est intéressante* », étant donné que les agriculteurs volontaires sur ces projets ne sont souvent pas les plus pollués, « *ceux qui ne veulent pas travailler avec nous, c'est peut-être ceux qui ont les pratiques les plus préjudiciables pour la qualité des ressources* ». Une même évolution sur les zones à enjeu eau est ainsi observable sur l'ensemble des projets étudiés, la menace réglementaire étant ressentie comme étant de plus en plus présente.

2. Une menace réglementaire à l'origine de tensions, mais pas seulement...

Bien que les trois projets étudiés se basent sur le volontariat des agriculteurs, le climat réglementaire reste néanmoins perceptible sur l'ensemble des territoires, le terme « menace réglementaire » revenant régulièrement dans les entretiens réalisés avec les agriculteurs. Une menace qui dépasse les AAC prioritaires, comme le montre les motifs de création du GIE DAD de « *mises aux normes des exploitations* » par « *anticipation sur la réglementation à venir* ». Cette menace réglementaire peut être à l'origine d'un certain nombre de tensions entre acteurs de l'eau et institutions agricoles, comme l'explique l'un des gestionnaire rencontré : « *En ce moment, le climat est en train de se tendre beaucoup avec les chambres d'agriculture à cause des classements Grenelle. [...] Ce qui leur fait très peur c'est que des mesures deviennent obligatoires dans le cadre de ces démarches* ». A un autre d'ajouter : « *On discute très bien avec les agriculteurs, mais on discute beaucoup moins bien avec les représentants professionnels* ». Les tensions entre les acteurs de l'eau et les agriculteurs semblent quant à elles se limiter à certains captages Grenelle, où des « *blocages* » peuvent parfois être observés, s'expliquant par le nombre important de campagnes et d'actions réalisées dans le passé autour de l'enjeu eau.

Mais le contexte réglementaire peut également être à l'origine de dynamiques, comme ce fut le cas pour la création du GIE DAD ou la conversion de certains agriculteurs rencontrés.

Entre outils réglementaires, mesures incitatives ou accompagnement au développement agricole, les acteurs de l'eau semblent avoir construit leur stratégie de préservation de la ressource sur un subtil aller-retour entre « incitatif » et « imposé », et disposent pour cela d'un large panel d'actions. Cependant, l'évolution réglementaire du contexte agricole et le recours tacite à la menace réglementaire sur les AAC peuvent entraîner un certain nombre de contestations dans la profession agricole, mais également être à l'origine de dynamiques locales intéressantes.

CONCLUSION

Nous avons tenté tout au long de ce mémoire de répondre à la question des modalités d'organisations des acteurs de l'eau, des territoires et des filières dans le développement de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeux eau.

L'étude de ces trois projets de développement de l'AB et de sa filière sur les territoires à enjeu eau a montré l'importance de la nature du porteur de projet sur la trajectoire mise en œuvre et le système d'acteurs impliqués. En effet, selon qu'il soit gestionnaire de l'eau, acteur économique des filières, acteur du développement de l'AB ou encore producteur, il ne présentera pas les mêmes motivations et les mêmes objectifs et n'abordera pas l'enjeu {eau et AB} sous le même angle. Ces divergences de conception du projet et de positionnement aboutissent donc sur des trajectoires et des réseaux d'acteurs différents. Même si les trajectoires adoptées et les coordinations initiales ne sont pas les mêmes, tous les projets ont connu néanmoins une évolution de leurs objectifs et des solutions envisagées pour y répondre, aboutissant à un élargissement de la problématique initiale vers l'enjeu commun {eau et AB}, et à une complexification du réseau d'acteurs. Cette évolution globale « similaire » se traduit cependant par des itinéraires et des modalités de coordinations différents. De plus, l'analyse des modalités et des lieux de gouvernance montre que selon les projets et la nature des acteurs impliqués, l'existence d'un unique lieu de gouvernance abordant l'enjeu {eau et AB} dans sa globalité semble plus ou moins effective. Cependant, bien qu'une différenciation de certains lieux de discussion associés à l'enjeu eau et à l'enjeu AB semble exister, des liens commencent néanmoins à se former entre ces espaces, portés par des acteurs intervenant dans chacune de ces instances. Les territoires de projet recoupent en effet plusieurs autres territoires (de l'eau, des filières...), et les zones « de recoupement » s'avèrent être des lieux privilégiés de rencontres entre les différents acteurs locaux concernés, pouvant aboutir sur de nouvelles coordinations localement qui bénéficient par la suite à la dynamique générale du projet. A l'inverse, les tensions issues de l'entremêlement de plusieurs territoires se répercutent souvent dans les projets, rendant plus difficile l'établissement de certaines coordinations voire à terme la gouvernance globale du projet.

L'observation de ces projets montre que bien souvent, la création d'une dynamique AB sur un territoire de projet est liée à l'émergence de petites dynamiques locales, correspondant à

des groupes d'agriculteurs relativement proches géographiquement qui franchissent le pas vers l'AB « ensemble ». Or l'initiation de ces dynamiques n'apparaît pas forcément évidente lorsque l'échelle du projet est trop restreinte, comme c'est le cas sur bons nombres d'AAC. De plus, en élargissant l'échelle des projets de développement de l'AB pour la préservation de la ressource en eau, les acteurs de l'eau facilitèrent l'ouverture de ces projets aux acteurs des filières. Et bien que la coordination entre acteurs économiques et acteurs de l'eau ne semblent pas encore toujours effective, des premières actions commencent à être mises en place et une réflexion est en cours sur les termes d'éventuels partenariats reliant les deux types d'acteurs. Les projets de développement de l'AB par la filière sur les territoires à enjeux eau apparaissent ainsi particulièrement innovants, puisque à l'origine de nouvelles coordinations.

Le fait que les trois projets soient relativement récents (en particulier celui du Moulin d'Aiserey) ne permet pas une prise de recul par rapport aux résultats quantitatifs ou à l'éventuel impact sur la qualité de l'eau. D'autant plus que certains acteurs n'étant pas encore totalement convaincus de la viabilité du système bio (agriculteurs) ou de son impact sur la qualité de l'eau (acteurs du développement agricole), ils sont nombreux à attendre ces résultats pour se positionner par rapport aux projets. Un laps de temps supplémentaire semblerait donc nécessaire à l'analyse des résultats. Cependant, leur faible ancienneté comporte également des avantages, puisqu'elle nous a permis d'observer l'émergence de nouvelles coordinations à l'origine de dynamiques innovantes. Bien qu'il soit impossible de prévoir comment ces dernières vont évoluer et quels seront les résultats finaux de ces démarches, nous pouvons d'ores et déjà constater que des dynamiques se créent, des acteurs s'impliquent, construisant ainsi un nouveau contexte autour de l'enjeu eau. Les premières contractualisations apparues dans un pas de temps relativement faible laissent à penser que les résultats seront de taille, y compris par rapport aux expériences habituellement citées telles que Munich ou Vittel, qui ont dû l'une comme l'autre attendre des années avant de voir apparaître les premières retombées de leur plan d'actions. Le contexte réglementaire général joue sans doute un rôle important dans la rapidité de ces initiatives observées et dans l'implication de certains acteurs agricoles. Quoiqu'il en soit, il serait intéressant d'étudier la continuité des actions de chacun de ces projets, l'évolution des coordinations initiées, et l'aboutissement des démarches entamées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE BIO (page consultée le 25/08/2011). L'agriculture biologique française en chiffres (2010). <http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=185>.
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse (2008). Appel à projets « agriculture biologique et réduction des pollutions par les pesticides ». Conseil d'administration du 03/12/2008, Lyon. 16 p.
- Amblard et *al.* (2005). **Les nouvelles approches sociologiques des organisations**. 3^{ème} édition augmentée, Seuil, Paris, 291 p.
- Barraqué B., Viavattene C. (2009). Eau des Villes et Eau des Champs – Vers des accords coopératifs entre services publics et agriculteurs ? *Economie Rurale*, 310, pp. 5-21.
- Bertrand J., Gambi S., Monteillier S. (2009). **L'agriculture biologique peut-elle être une réponse adaptée aux enjeux territoriaux et environnementaux de la qualité de l'eau ?**, Les termes du débat national et les jeux d'acteurs autour des captages de la Rochelle. Etude d'élèves de première année de l'ENGREF, Paris, 27 p.
- Beuret J-E., Pennanguer S., Tartarin F. (2006). D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Natures Sciences Sociétés*, 14, pp. 30-42.
- Beuret J-E., Beltrando V., Dufourmantelle N. (2006). **L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils**. Réponse environnement, éd. La documentation Française, Paris, 145 p.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991). **De la justification. Les économies de la grandeur**. Gallimard éd., NRF coll., Paris, 483 p.
- Caudau J., Ruault C. (2002). Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement. Différents modes de concertation des règles de gestions des marais. *Economie rurale*, 270, pp. 19-35.
- Darnhoffer I., Lindenthal T., Bartel-Kratochvil R., Zollitsch W. (2010). Conventionalisation of organic farming practices : from structural criteria towards an assessment based on organic principles. *Agron. Sustain. Dev.*, 30, pp. 67-81.

- Fleury P. *et al* (2011). Agriculture biologique et environnement - Des enjeux convergents. Educagri, ISARA- Lyon, 272 p.
- FNAB, ITAB, GABNOR, FRAB Champagne-Ardenne, SEDARB, CGAB (2008). **L'agriculture Biologique : un outil efficace et économe pour protéger les ressources en eau.** [brochure] Kit eau.
- Girardin P., Sardet. E. (2003). Impacts environnementaux des prescriptions du cahier des charges de l'agriculture biologique. INRA, 16 p.
- Goudiot B. (2003). L'agriculture biologique en Allemagne, *Bima*, 1500.
- IFEN (2007), Les pesticides dans les eaux – Données 2005, IFEN.
- IFEN (2006), L'état de l'environnement en France, IFEN.
- Lamine C. et Bellon S. (2010). **Enjeux et débats actuels sur la conversion à l'AB.** In : Transitions vers l'agriculture biologique. Lamine C. et Bellon S. coord., Educagri éd. – éd. Quae, coll. Sciences en Partage, pp. 19-50.
- Lamine C. et Bellon S. (2010). **L'imbrication des conditions facilitant la conversion.** In : Transitions vers l'agriculture biologique. Lamine C. et Bellon S. coord., Educagri éd. – éd. Quae, coll. Sciences en Partage, pp. 275-300.
- Lemery B., Barbier M., Chia E. (1997). Une recherche-action en pratique : entre production d'eau minérale et agriculture, *Etud. Rech. Syst. Agraires Dév.*, 30, pp. 71-89.
- Martin L. (2010). **Agriculture et qualité de l'eau : le dispositif de Lons-le-Saunier, Evolution des jeux d'acteurs.** Mémoire de fin d'études en agronomie, ESITPA, Mont-Saint-Aignan, 57p.
- Papy F. et Torre A. (2002). Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ?. *Etud. Rech. Syst. Agraires Dév.*, 33, pp. 151-169.

LISTE DES ANNEXES

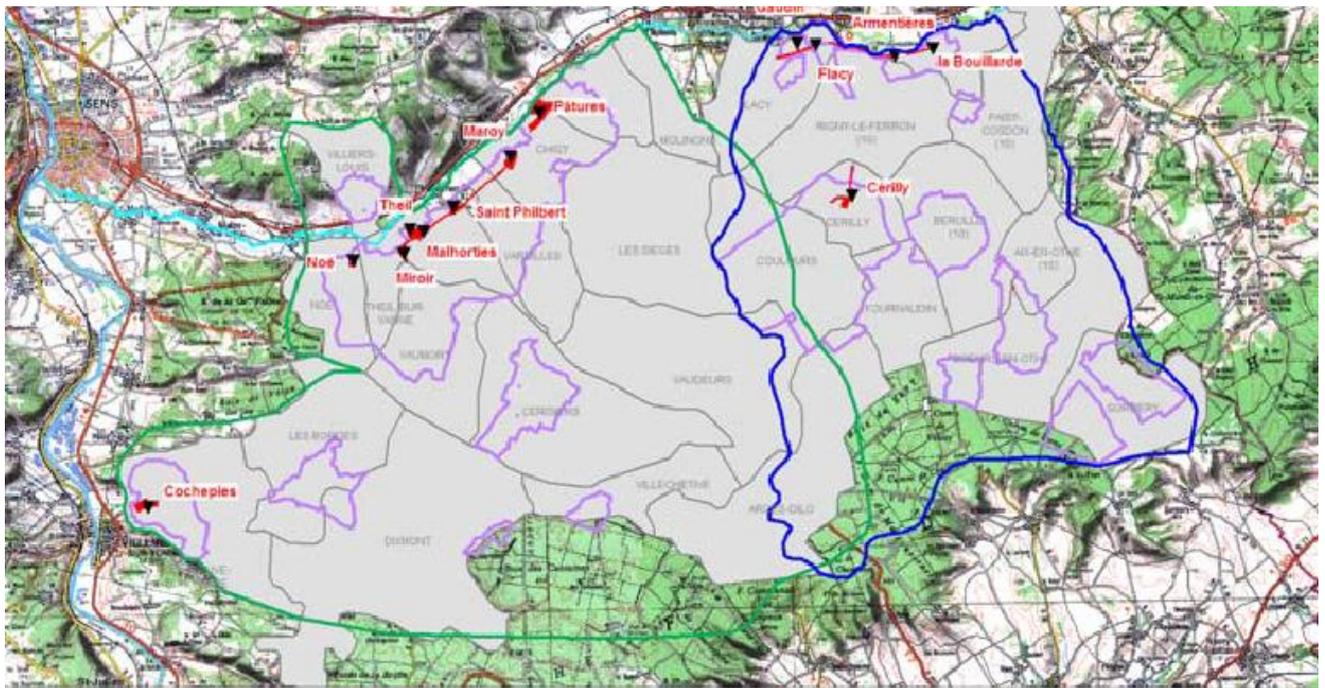
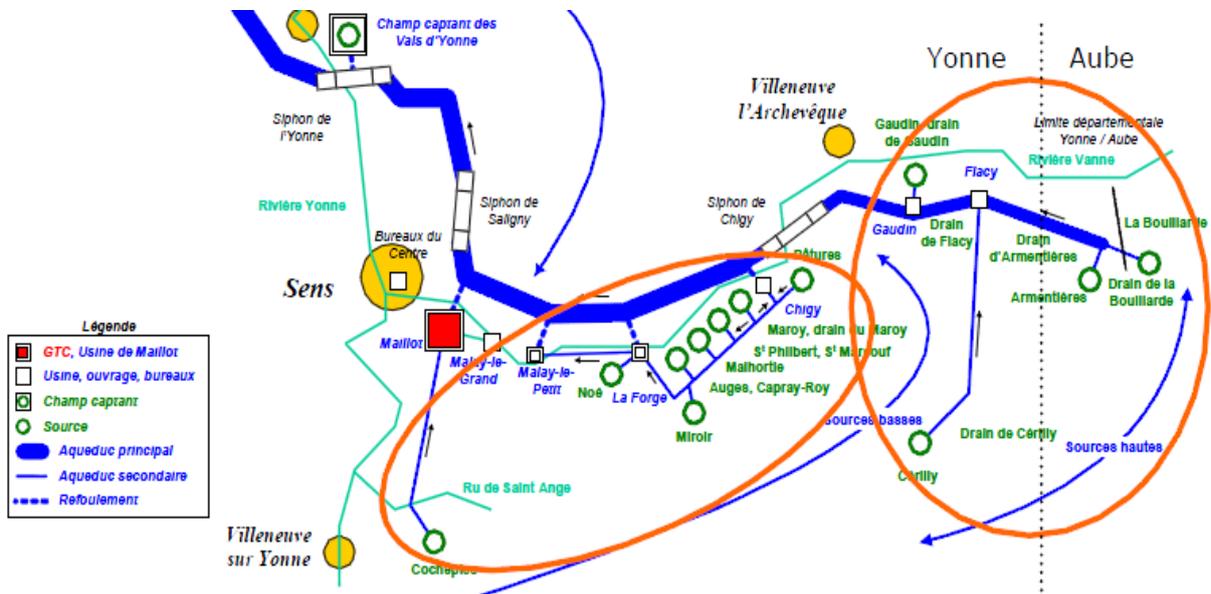
Annexe A : Tableau des « Mondes Communs », (Amblard et al., 2005)	66
Annexe B : Cartes de la Vallée de la Vanne	67
Annexe C : Cartes du projet associé au Moulin d'Aiserey	68
Annexe D : Cartes du territoire du GIE DAD	69

Annexe A : Tableau des « Mondes Communs », Economie des Grandeurs (Boltanski et Thévenot, 1991)

	Inspiration	Domestique	Opinion	Civique	Marchand	Industriel	Par projets
Principe supérieur commun	Se soustrait à la mesure. Jaillit de l'inspiration	Relations personnelles, hiérarchie tradition	L'opinion des autres	Prééminence des collectifs	Concurrence	Science et technique, efficacité, performance	L'activité, les projets, la prolifération des connexions
État de grandeur	Spontané, insolite, échappe à la raison	Bienveillant, avisé	Réputé, connu	Représentatif, officiel	Désirable, valeur	Performant, fonctionnel	Flexible, engagé, autonome, impliqué
Dignité	Amour, passion, création	Aisance, bon sens	Désir de considération	Liberté	Intérêt	Travail	Besoin de lier
Répertoire des sujets	Enfants, artistes	Supérieurs, inférieurs, ascendants...	Vedettes	Collectivités	Concurrents, clients...	Professionnels	Médiateur, coach, expert, chef, innovateur
Répertoire des objets	Esprit, corps...	Préséance, cadeaux...	Noms, marques, messages	Formes légales	Richesse	Les moyens	Technologies, accords, maille, synapses
Formule d'investissement	Risque	Devoir	Renonce au secret	Renonce au particulier, solidarité	Opportunisme	Investissement, progrès	Adaptabilité, légèreté, tolérance
Rapport de grandeur	Singularité	Subordination, honneur	Identification	Adhésion, délégation	Possession	Maîtrise	Mise en contact, redistribution de l'information
Relations naturelles	Rêver, imaginer	Éduquer, reproduire	Persuasion	Rassemblement pour une action collective	Relations d'affaires, intéresser	Fonctionner	Connecter, communiquer, s'ajuster, faire confiance
Figure harmonieuse	Imaginaire	Famille, milieu	Audience	République	Marché	Système	Réseau
Épreuve modèle	Aventure intérieure	Cérémonie familiale	Présentation de l'événement	Manifestation pour une juste cause	Affaire, marché conclu	Test	La fin d'un projet et le début d'un autre
Mode d'expression du jugement	Éclair de génie	Appréciation	Jugement de l'opinion	Verdict du scrutin	Prix	Effectif, correct	Insérer, faire participer, éviter, écarter
Forme de l'évidence	Certitude de l'intuition	Exemple	Succès, être connu	Texte de loi	Argent, bénéfice	Mesure	
État du petit	Routinier	Sans gêne, vulgaire	Banal, inconnu	Divisé, isolé	Perdant	Inefficace	Inadaptable, local, immobile, douteux

Sources : Amblard et al. (2005)

Annexe B : Cartes de la Vallée de la Vanne



▼ Captage AEP géré par EAU DE PARIS

■ Périmètres de protection immédiate des captages

■ Aire d'alimentation des "Sources Basses"

■ périmètres de protection des captages

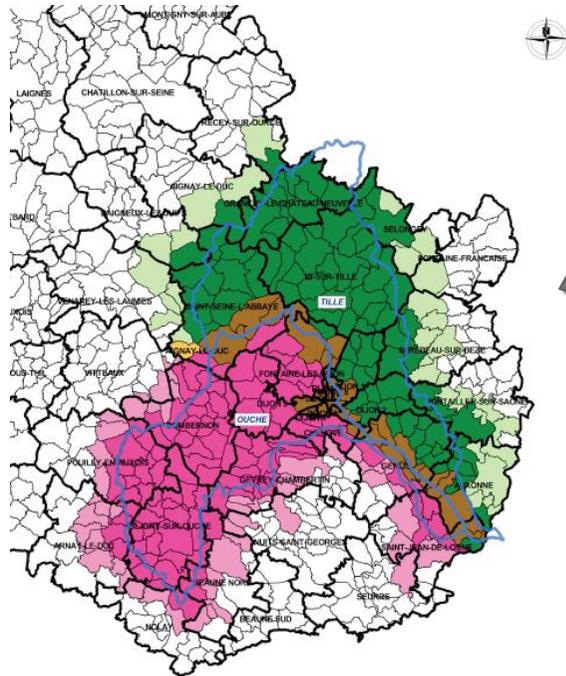
■ Aire d'alimentation des "Sources Hautes" (Grenelle)

janvier 2012

Sources : Eau de Paris

Annexe C : Cartes du projet associé au Moulin d'Aiserey

Zone en Bourgogne : les bassins de la Tille et l'Ouche

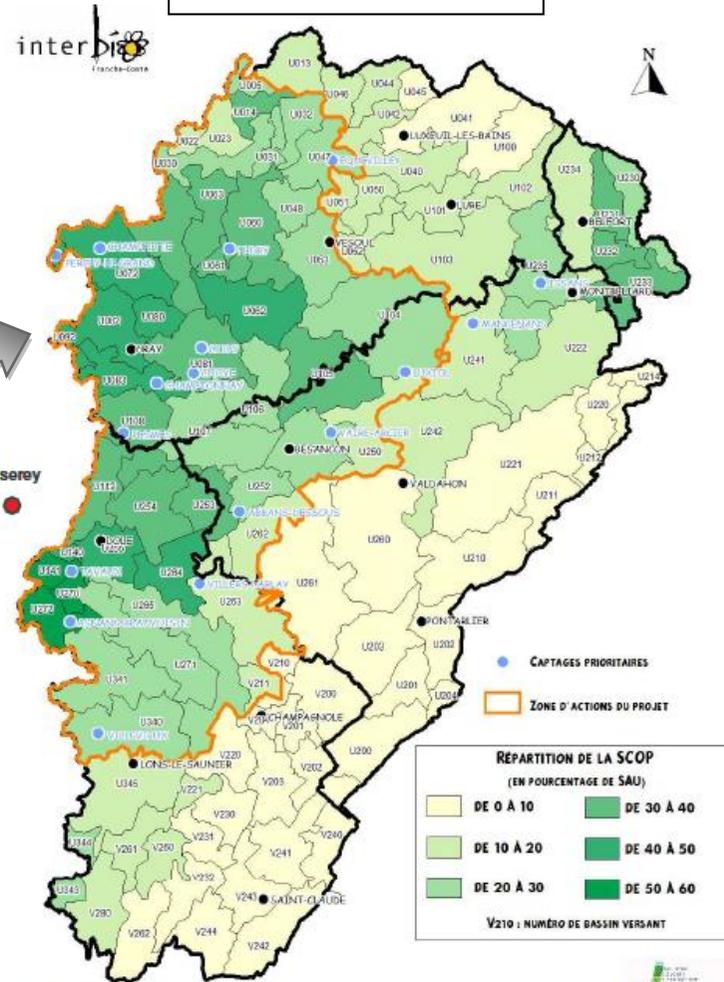


0 20 km

Bassins versants issus des sous-secteurs SANDRE

Sources : SEDARB

Zone Franche-Comté

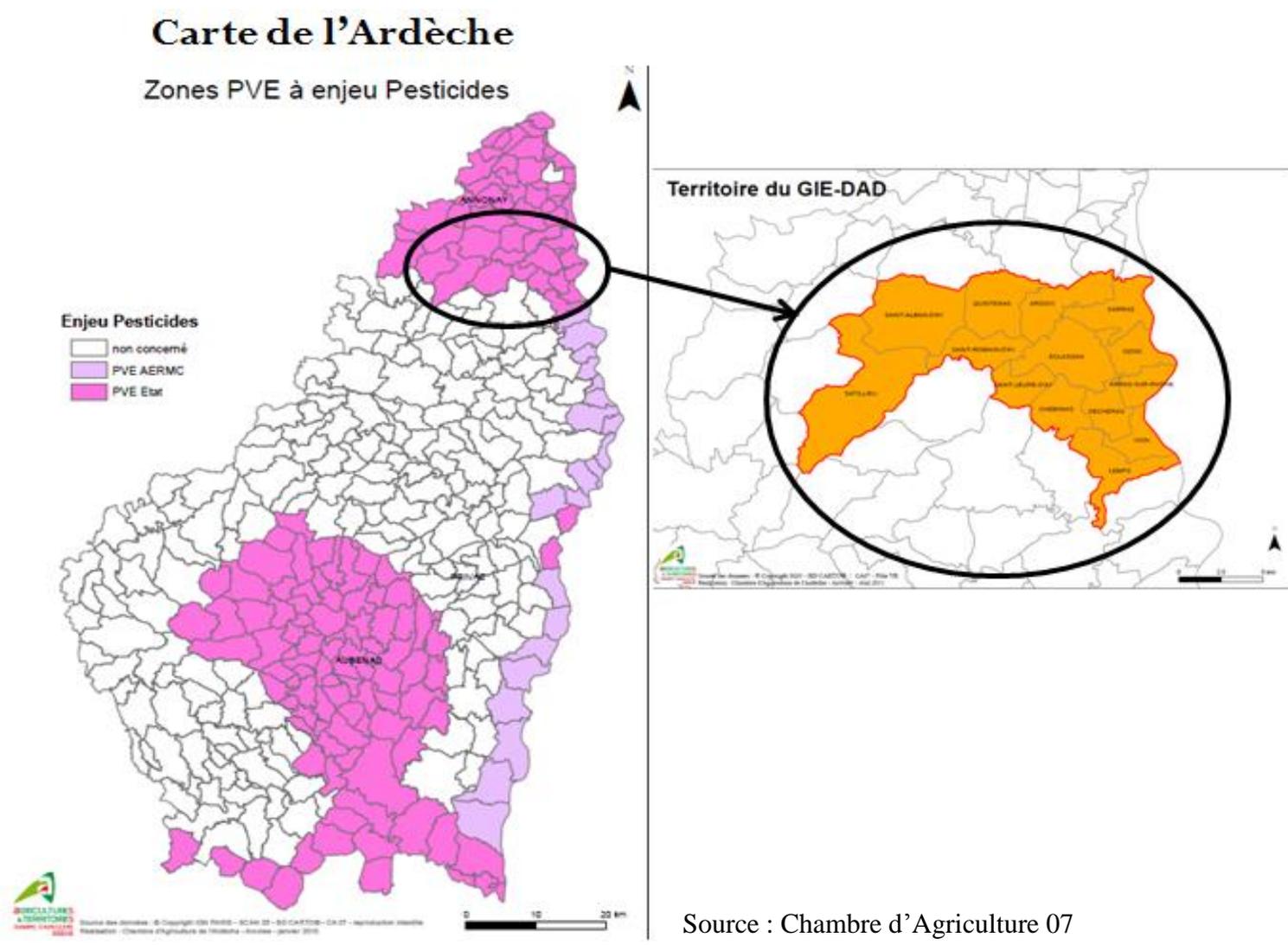


Echelle : 1/ 800 000 ÉME

Sources : Interbio



Annexe D : Cartes du territoire du GIE DAD





Département : UMR SMART
Spécialisation SPDR, option Génie de l'Environnement
Enseignant responsable : Catherine DARROT

Cadre réservé au Centre de ressources documentaires

Auteur(s) : Agathe VASSY

Organisme d'accueil : ISARA - Lyon

Adresse : 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07

Nb pages : 64 Annexe(s) : 14

Maître de stage : Audrey VINCENT

Année de soutenance : 2011

Titre : L'agriculture biologique et protection de la qualité de l'eau : enjeux et perspectives.

Etude comparative de différents projets de développement de l'agriculture biologique et de sa filière sur les territoires à enjeu « eau ».

Résumé :

Face au constat alarmant de l'état actuel des masses d'eau et aux objectifs de résultats fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, les gestionnaires de l'eau sont contraints de mettre en place des mesures préventives, en développant des plans d'actions agricoles sur leurs aires d'alimentation de captage. Au vue de l'orientation prise par les institutions françaises, l'agriculture biologique apparait comme l'un des moyens pouvant être employé sur cette problématique. Le programme Agriculture Biologique et Aires d'Alimentation de Captage (ABAAC), piloté par l'ISARA-Lyon s'inscrit dans ce contexte à travers l'étude des enjeux et des perspectives d'un tel axe de développement. S'intéressant à l'émergence d'une nouvelle catégorie de projet visant à développer l'agriculture biologique sur les territoires à enjeux eau par le biais du développement de sa filière (projet « filières »), cette étude se concentre sur l'organisation de ces initiatives innovantes, initiatives amenant les acteurs de l'eau à s'ouvrir à l'ensemble des acteurs des territoires, des filières de produits et du développement agricole. Dans cette optique, trois projets ont été sélectionnés afin d'être étudiés et comparés, chacun étant porté par des acteurs de natures différentes. Après avoir reconstitué l'élaboration de ces projets « filières » et les jeux d'acteurs qui les composent, cette étude s'est intéressée à la compréhension de l'émergence des coordinations autour de l'enjeu commun « eau et agriculture biologique », leurs évolutions et les modalités et lieux de gouvernance associés à ces dynamiques. Des enquêtes auprès des différents acteurs impliqués sur ces territoires ont ainsi permis de mettre en évidence l'influence de la nature du porteur de projet sur la mise en place et les évolutions de ces derniers, ainsi que la complexité des nouveaux réseaux se développant autour de l'enjeu commun « eau et agriculture biologique ».

Abstract :

Confronted to the alarming report on the quality of French water masses and the objectives set up by the water framework directive, water managers were forced to lead precautionary measures by regulating farming methods closed to water catchment areas. Organic farming seems to be one of the solution to tackle this issue. The research program "Organic Farming and Water Catchment Areas", lead by ISARA-Lyon, aims at studying stakes and perspectives of initiatives which consist of developing organic farming in water catchment areas. A new kind of project is being carried out for the development of organic farming including supply chain development in water catchment areas. This study is about organization of these innovative initiatives which invite various stakeholders to work together. Three projects carried out by different kinds of stakeholders were chosen to be studied and compared. The first objective was to analyze the different steps having led to the set up of the projects and to the involvement of the different stakeholders. Next the study aimed at understanding of the emergences of coordination around this stake "water and organic farming", of their evolution and the modalities and places of governances which were associated to these dynamics. Interviews of the various stakeholders involved on theses territories were carried out to highlight the influence of the nature of project coordinators on the implementation and the evolution of projects. Finally the complexity of the new networks developed around the stake "water and organic farming" were demonstrated.

Mots-clés : eau / agriculture biologique / filière / acteur
territoire / coordination

Diffusion :

- Non limitée
 Limitée (préciser au verso)